



LES RELATIONS ENTRE LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LES PARLEMENTS NATIONAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

**RAPPORT ANNUEL
2017**



Parlement européen

FR

LES PARLEMENTS DANS L'UNION EUROPÉENNE



Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative.



751 MEPs



Les États membres sont représentés au Conseil européen par leur chef d'État ou de gouvernement et au Conseil par leurs gouvernements, eux-mêmes démocratiquement responsables, soit devant leurs parlements nationaux, soit devant leurs citoyens.

Les citoyens sont directement représentés, au niveau de l'Union, au Parlement européen.



Les parlements nationaux contribuent activement au bon fonctionnement de l'Union...



...en étant informés par les institutions de l'Union et en recevant notification des projets d'actes législatifs de l'Union;



...en veillant au respect du principe de subsidiarité;



...en participant, dans le cadre de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, aux mécanismes d'évaluation et en étant associés au contrôle politique d'Europol et à l'évaluation des activités d'Eurojust;



...en prenant part aux procédures de révision des Traités;



...en étant informés des demandes d'adhésion à l'Union;



...en participant à la coopération interparlementaire entre parlements nationaux et avec le Parlement européen.



Le Parlement européen et les parlements nationaux définissent ensemble l'organisation et la promotion d'une coopération interparlementaire efficace et régulière au sein de l'Union.



Une conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union peut soumettre toute contribution qu'elle juge appropriée à l'attention du Parlement européen, du Conseil et de la Commission. Cette conférence promeut, en outre, l'échange d'informations et de meilleures pratiques entre les parlements nationaux et le Parlement européen.

Rapport annuel 2017

**Les relations entre le Parlement européen et les parlements
nationaux de l'Union européenne**

Ceci est une publication de la direction des relations avec les parlements nationaux du Parlement européen, qui fait partie de la direction générale de la Présidence du Parlement européen.

Directrice: Katrin Ruhmann, katrin.ruhmann@ep.europa.eu

Chef de l'unité de la coopération institutionnelle: Pekka Nurminen,
pekka.nurminen@ep.europa.eu

Chef de l'unité du dialogue législatif: Jesús Gómez, jesus.gomez@ep.europa.eu

Rédaction: Diana Ciuche, diana.ciuche@ep.europa.eu

Manuscrit achevé le 27 avril 2018.

relnatparl@ep.europa.eu

www.europarl.europa.eu/relnatparl

Toutes les photos et illustrations © Union européenne, 2018.

La direction des relations avec les parlements nationaux conseille les organes politiques, les députés et le secrétariat du Parlement européen dans le cadre de leur coopération institutionnelle et de leur dialogue législatif avec les parlements nationaux. Elle prête son concours aux activités interparlementaires, collabore à la mise en œuvre, au sein du Parlement européen, des dispositions des traités qui régissent la coopération interparlementaire et apporte son savoir-faire sur les parlements nationaux tout au long du cycle législatif, ainsi que dans le cadre d'autres compétences politiques du Parlement européen.

La direction des relations avec les parlements nationaux joue le rôle de pôle d'information sur les parlements nationaux et renseigne l'administration du Parlement européen sur les bonnes pratiques en vigueur au sein des parlements nationaux. Elle représente le Parlement européen dans les réseaux administratifs de la coopération interparlementaire. Chargée des relations avec les fonctionnaires représentant les parlements nationaux à Bruxelles, elle entretient des liens étroits avec leurs administrations.

RAPPORT ANNUEL 2017

TABLE DES MATIÈRES

Préface des vice-présidents du Parlement européen chargés des relations avec les parlements nationaux	7
1. Contexte du rapport	9
2. Temps forts et tendances de fond de la coopération interparlementaire	11
2.1 Rôle joué par les parlements nationaux dans le débat sur l'avenir de l'Union européenne et sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne	11
2.2 Rôle des parlements nationaux dans l'amélioration de la communication avec les citoyens sur les affaires européennes	13
2.3 L'avenir de l'Union européenne en tant qu'acteur mondial dans le contexte des évolutions à l'œuvre dans le monde	14
2.4 Contrôle parlementaire conjoint d'Europol : progrès accomplis sur les modalités pratiques	16
2.5 La dimension extérieure des migrations	16
2.6 Coopération interparlementaire sur les questions institutionnelles	18
2.6.1 Coopération interparlementaire sur le programme de travail annuel de la Commission européenne	18
2.6.2 Coopération interparlementaire sur la transparence du processus décisionnel de l'UE.....	19
2.6.3 Mise en œuvre des dispositions du traité concernant les parlements nationaux	20
3. Organes parlementaires à caractère institutionnel	20
3.1 Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union européenne (COSAC)...	20
3.2 La conférence annuelle et informelle des présidents des parlements de l'UE.....	22
4. Dialogue interparlementaire.....	23
4.1 Semaine parlementaire européenne et Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne	23
4.2 La coopération interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité (IPC CFSP/CSDP).....	24
4.3 Réunions interparlementaires de commissions et autres rencontres interparlementaires	25
4.4 Visites bilatérales des parlements nationaux de l'UE au Parlement européen.....	27
5. Le «mécanisme d'alerte rapide» et le «dialogue politique informel» – protocoles n° 1 et 2 du traité de Lisbonne	28
5.1 Mécanisme d'alerte précoce	28
5.2 Dialogue politique informel	30
5.3 Principes réexaminés de subsidiarité et de proportionnalité	30
6. Dispositifs d'échange d'informations et de coopération en réseau.....	32
6.1 Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP).....	32
6.2 Réseau communautaire d'échange d'informations interparlementaires (IPEX).....	33
6.3 Autres réseaux et outils	34
7. ANNEXES	36
ANNEXE I – Réunions de la COSAC – Thèmes et intervenants 2017.....	36
ANNEXE II - Réunions interparlementaires organisées par les commissions du Parlement européen à Bruxelles en 2017.....	37
ANNEXE III - visites des parlements nationaux au Parlement européen (y compris visioconférences) 2017.	40
ANNEXE IV - Données du mécanisme d'alerte rapide.....	43
ANNEXE V – Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)	45

Préface des vice-présidents du Parlement européen chargés des relations avec les parlements nationaux

En qualité de vice-présidents chargés des relations avec les parlements nationaux, nous sommes heureux de vous présenter le rapport d'activité 2017 de la direction des relations avec les parlements nationaux.

Le présent rapport annuel revient sur les activités poursuivies et les évolutions intervenues récemment dans le domaine de la coopération interparlementaire entretenue avec les parlements nationaux de l'Union européenne et passe en revue les actions et initiatives menées à bien l'année dernière.

L'année 2017 a été celle du changement à bien des égards, tout particulièrement dans les relations interparlementaires.

Nous avons le plaisir de constater que le dialogue entre le Parlement européen et les parlements nationaux continue de s'approfondir. Des progrès notables ont été accomplis dans la mise en place d'un partenariat solide reposant sur la confiance et la collaboration mutuelle.

Tel est le dessein qui dicte nos actions et qui nous incite à saisir les occasions nouvelles de coopération formelle et informelle qui se présentent et à redoubler d'efforts pour resserrer ce dialogue.

En 2017, le débat s'est poursuivi sur les migrations et les contrôles aux frontières, le Brexit, la croissance et la compétitivité. En outre, la politique en matière de sécurité, d'affaires étrangères et de défense, l'union économique et monétaire, le socle européen des droits sociaux, le marché unique du numérique, l'emploi et les investissements sont autant de thèmes qui ont figuré à l'ordre du jour des rencontres interparlementaires.

Les Européens ont manifesté une confiance restaurée dans l'avenir de l'Union après un recul observé en 2016.

Il existe, au niveau des parlements, une communauté de vues sur la nécessité d'agir résolument pour relever ensemble les défis actuels et pour relancer le débat sur le renforcement et le resserrement de l'Union. Ces domaines d'intérêt commun doivent constituer des axes forts de notre coopération interparlementaire.

Sur le plan institutionnel, les débats ont fait la part belle au programme de travail annuel de la Commission européenne et à la transparence de la prise de décision au niveau de l'Union. Les discussions ont également progressé sur la question du contrôle parlementaire conjoint d'Europol, où s'affirme nettement l'importance croissante de soumettre l'exécutif de l'Union à la surveillance des parlements.

Éléments essentiels de la démocratie dans l'Union, les parlements nationaux doivent tenir leur place dans le débat qui se déroule actuellement sur l'avenir de l'Europe en dialoguant avec les gouvernements pour peser sur les discussions et y imprimer leur marque. S'il peut y avoir des divergences de vues, il importe d'éviter les fractures. Il est normal que les parlements nationaux contrôlent efficacement l'action de leurs gouvernements dans les affaires européennes et ce contrôle est capital pour la bonne articulation des travaux au niveau du Conseil et des parlements nationaux.

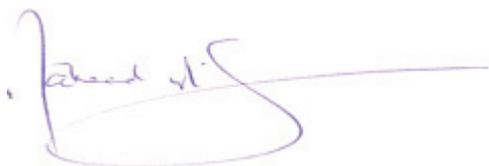
Il est indispensable d'obtenir l'adhésion des citoyens aux réformes et c'est une tâche que nous devons mener ensemble. Les parlements sont particulièrement bien placés pour faire participer les citoyens et leur permettre de prendre possession du fait européen et de comprendre toute l'utilité de l'action de l'Union dans la vie de la collectivité. Plus que jamais, il nous faut aujourd'hui renforcer le parlementarisme. Il est indispensable que les parlements nationaux et le Parlement européen dégagent un ensemble de valeurs fondamentales à porter haut.

Devant nous s'ouvre à présent une année pleine de nouveaux défis.

En mai 2019, les Européens seront appelés à voter lors des prochaines élections européennes. Tous les parlements de l'Union européenne ont intérêt à encourager les citoyens à participer activement à la vie démocratique des États membres et de l'Union. Il nous faut agir ensemble pour encourager les citoyens à exercer leurs droits et notamment leur droit d'élire leurs représentants lors des scrutins locaux, régionaux, nationaux et européens.

Au nom de tous les députés et de l'administration, nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez au Parlement européen. Nous vous invitons à prendre le temps de lire le présent rapport pour vous familiariser avec le travail utile qu'accomplissent les députés et les agents du Parlement européen, ainsi que les membres et fonctionnaires des quarante-et-un parlements et chambres nationaux issus des vingt-huit États membres, qui s'emploient à resserrer notre collaboration interparlementaire.

Nous nous réjouissons à la perspective de pouvoir vivre une nouvelle année riche d'excellente coopération et de débats fructueux autour du souci de relever ensemble les défis de l'avenir.



Mairead McGuinness

Vice-présidente



Bogusław Liberadzki

Vice-président

1. Contexte du rapport

L'année 2017, comme les années précédentes, a été placée, pour notre direction, sous le signe de la croissance et de la coopération. Nous y avons mené de multiples activités, rencontré de nouveaux collègues et partenaires, participé à des manifestations interparlementaires de haut niveau, noué des liens plus forts avec d'autres services du Parlement européen et vécu des événements marquants.

Dans le droit-fil de la devise de la DG Présidence «Coopérer pour agir» («Impact through cooperation»), la direction a continué à apporter aux députés et au secrétariat du Parlement européen les services et conseils dont ils ont besoin pour approfondir la coopération institutionnelle et le dialogue législatif avec les parlements nationaux.

Dans ce domaine d'action en évolution constante, les ressources ont été utilisées efficacement de manière à faire face à l'intensification des activités interparlementaires. Des conférences, des réunions et des débats interparlementaires ont été organisés et un nombre record de visites bilatérales a eu lieu. L'intensification des activités dans le cadre des réseaux administratifs de la coopération interparlementaire témoigne des potentialités de développement des échanges. L'appui apporté à la dimension parlementaire des présidences maltaise et estonienne a également été un temps fort de l'année 2017.

Cet effort a été mené sous l'autorité politique et la conduite du Président du Parlement européen, des deux vice-présidents chargés des relations avec les parlements nationaux et de la présidente de la commission des affaires constitutionnelles (AFCO), qui est l'une des coprésidentes de la délégation du PE à la COSAC. Notre activité a également profité des excellentes relations entretenues avec les organes politiques (Conférence des présidents et Conférence des présidents des commissions), les commissions et les groupes politiques du PE. Au niveau administratif, les activités de la direction ont bénéficié du pilotage du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint du PE et de l'appui total et diligent de leurs cabinets. La coopération avec les directions générales (notamment les DG IPOL, EXPO, EPRS et ITEC)¹ et services du PE s'est intensifiée et constitue désormais une composante inhérente à notre travail. Comme à l'accoutumée, nous avons pu compter sur la mobilisation de nos homologues des parlements nationaux et des institutions de l'Union, du réseau des représentants des parlements nationaux, du secrétariat de la COSAC, du comité exécutif du CERDP et du conseil d'IPEX.

L'année 2017 s'est caractérisée par l'homogénéité croissante du choix des thèmes des débats interparlementaires. Certaines questions d'intérêt mutuel ont été omniprésentes à l'ordre du jour des instances interparlementaires. La prise de conscience de la nécessité de se garder des logiques de morcellement ont permis de tenir des échanges plus vastes et mieux structurés et de réduire les chevauchements.

Les premiers chapitres du présent rapport offrent un panorama des grands thèmes de l'ordre du jour européen, qui ont été examinés avec diligence à l'occasion de divers débats interparlementaires et d'échanges de vues approfondis tout au long de l'année 2017. Ces débats se sont déroulés dans un contexte politique caractérisé par une plus grande bienveillance de l'opinion publique à l'égard de l'Union européenne. Les discussions ont notamment porté sur :

¹ Direction générale des politiques internes, direction générale des politiques externes, direction générale des services de recherche parlementaire, direction générale de l'innovation et du support technologique.

- le rôle joué par les parlements nationaux dans la réflexion menée actuellement sur l'avenir de l'Union européenne et de ses politiques, ainsi que sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ;
- le rôle des parlements nationaux dans la réflexion sur l'amélioration de la communication avec les citoyens sur les affaires européennes ;
- l'avenir de l'Union européenne en tant qu'acteur mondial dans le contexte des évolutions à l'œuvre dans le monde ;
- le contrôle parlementaire conjoint d'Europol : progrès accomplis dans les délibérations sur les modalités pratiques ;
- la dimension extérieure des migrations ;
- la coopération interinstitutionnelle en matière institutionnelle, dont le contrôle du programme de travail annuel de la Commission européenne, la transparence des documents du Conseil et le perfectionnement du mécanisme d'alerte rapide concernant le respect du principe de subsidiarité.

Les chapitres suivants examinent, du point de vue de la direction, les activités des instances interparlementaires (troisième chapitre), les formes que revêt le dialogue interparlementaire (quatrième chapitre), le dialogue législatif (cinquième chapitre) et, enfin, les structures et réseaux administratifs de la coopération interparlementaire (sixième chapitre).

2017 a été une année propice à de nouveaux débats interparlementaires sur des enjeux stratégiques qui ne manqueront pas d'avoir des prolongements dans les années à venir : l'avenir de l'Union et de ses politiques, la politique d'élargissement, le futur cadre financier pluriannuel, l'avenir des relations entre l'Union et le Royaume-Uni, d'autres volets de la politique commerciale de l'Union, la nécessité d'obtenir des résultats tangibles en matière de migrations et de sécurité et la coopération structurée permanente pour la sécurité et la défense.

Ce rapport, ainsi que d'autres informations concernant les relations entretenues par le Parlement européen avec les parlements nationaux de l'Union, sont accessibles sur le site internet du Parlement européen à l'adresse suivante : www.europarl.europa.eu/relnatparl/fr/news.

2. Temps forts et tendances de fond de la coopération interparlementaire

Les parlements nationaux ont pris une part notable dans les débats portant sur les grands enjeux politiques, législatifs et institutionnels. L'année 2017 a montré que les parlements nationaux portent désormais un regard stratégique sur la définition de l'ordre du jour de la coopération interparlementaire dans les enceintes interparlementaires existantes. Le large éventail des sujets abordés qui relèvent de domaines d'intérêt mutuel et la détermination constante affichée par les parlements de l'Union préfigurent la variété et la qualité des débats des années à venir.

2.1 Rôle joué par les parlements nationaux dans le débat sur l'avenir de l'Union européenne et sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne

Le débat sur l'avenir de l'Union européenne est un révélateur de la volonté des responsables politiques de veiller à ce que le projet européen soit en prise sur l'évolution des réalités géopolitiques et les attentes des citoyens. Ce recalibrage des priorités de l'Union passe également par un sens plus développé de la solidarité. Ainsi, la solidarité ne doit pas seulement s'imposer dans la définition et les moyens de financement des nouveaux projets, elle doit également avoir cours dans la mise en œuvre des mesures arrêtées au niveau national. L'issue des élections qui ont eu lieu aux Pays-Bas, en France et en Allemagne passe pour favorable à l'unité européenne.

Avec la déclaration et la feuille de route de Bratislava, la déclaration de Rome, qui marque le soixantième anniversaire du traité de Rome, et le «programme des dirigeants», le débat démocratique sur l'avenir de l'Union a pris une nouvelle ampleur. La Commission a apporté sa contribution à ce débat ouvert en présentant son livre blanc sur l'avenir de l'Europe et ses documents de réflexion sur les grandes politiques de l'Union, ainsi que par les propositions esquissées dans le discours sur l'état de l'Union européenne de 2017.

Le Parlement européen a consacré plusieurs résolutions à l'avenir de l'Europe. Il a décidé de convier les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union pour évoquer l'avenir de l'Europe à l'occasion d'échanges ouverts. Le Parlement aborde ces débats avec une volonté d'ouverture et dans un esprit constructif. Les délibérations sur l'avenir de l'Europe s'achèveront le 9 mai 2019 par une rencontre informelle des dirigeants européens qui aura lieu dans la ville roumaine de Sibiu.

Dans son discours prononcé lors de la conférence extraordinaire des présidents des parlements de l'Union, organisée à l'occasion du soixantième anniversaire des traités de Rome, M. Antonio Tajani, Président du Parlement européen, a prôné la nécessité, pour le PE et les parlements nationaux, d'afficher un front uni. Il y a souligné l'impératif de faire preuve d'autorité et d'une volonté politique forte pour donner corps à nos valeurs communes : «Les réussites de l'Europe font rêver, dès que l'on parle de progrès, de prospérité, de liberté et de paix. Il nous appartient de faire évoluer l'image de l'Union, qui passe pour abstraite, inefficace et bureaucratique, et de ranimer la passion des Européens à l'égard de ce grand projet».

La cinquante-septième session plénière de la COSAC, qui a eu lieu à Malte en 2017, a été entièrement vouée à la place des parlements nationaux dans l'avenir de l'Union européenne. Au cours de cette session, M^{me} Mairead McGuinness, première vice-présidente de l'Union européenne, a fait valoir que les parlements nationaux devaient être au cœur de la prise des décisions de l'Union européenne. Elle les a invités à s'affirmer, au sein de l'Union et dans le cadre de leur partenariat avec le PE, qui est déterminé à dialoguer avec eux, notamment au niveau des familles politiques. Dans le débat qui a suivi, comme dans le vingt-septième rapport semestriel de la COSAC, les délégués, dans leur majorité, ont affirmé que le resserrement de la

coopération interparlementaire et le renforcement de l'efficacité du contrôle exercé tout au long du processus législatif étaient de nature à faire avancer le projet européen.

La contribution de la cinquante-huitième COSAC, adoptée sous la présidence estonienne et inspirée des délibérations de la réunion plénière de la COSAC et des conclusions de son vingt-huitième rapport semestriel, constate que l'Union a besoin de détermination pour conserver son unité. La COSAC y préconise que les décisions portant sur l'avenir de l'Union soient prises avec le plus haut degré d'engagement possible de la part de tous les États membres et des citoyens.

Lors de la session sur l'avenir de l'Union européenne, M^{me} Kersti Kaljulaid, présidente de la République d'Estonie, M. Michel Barnier, négociateur en chef pour la préparation et la conduite des négociations avec le Royaume-Uni et M^{me} Danuta Hübner, présidente de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen, ont appelé de leurs vœux un dessein politique et un programme d'action productif et volontariste articulés autour des axes suivants: le renforcement de la zone euro, l'approfondissement de l'union économique et monétaire, une véritable politique de défense commune, une capacité budgétaire permettant de réagir aux périls intérieurs et extérieurs, l'intégration d'une dimension sociale durable au marché unique, la conduite d'une politique migratoire humaine et efficace et la mise en place d'un socle stable de droits sociaux. La présidente de la commission AFCO a constaté que, au fil de l'évolution de l'Union, les crises ont toujours suscité des initiatives politiques déterminées autour de chantiers communs. La coopération structurée permanente en matière de sécurité et de défense (CSP) vient attester que, en dépit de leurs logiques différentes, les États membres ont su s'accorder sur la nécessité d'agir de concert face à des périls existentiels communs. La plupart des interventions prononcées lors des débats ultérieurs ont mis l'accent sur la nécessité de rendre à l'Union ce qui lui appartient et de ne pas lui imputer les fautes commises par les gouvernements nationaux.

En octobre 2017, la commission des affaires constitutionnelles a organisé une réunion interparlementaire de commission sur l'avenir de l'Europe, axée notamment autour des propositions du PE et du livre blanc de la Commission esquissant cinq scénarios pour l'avenir du continent. Au cours de cette réunion, deux tables rondes thématiques ont eu lieu : la première sur l'approfondissement de l'union économique, l'avenir des finances de l'UE et la dimension sociale ; la seconde sur l'avenir de la défense européenne et la maîtrise de la mondialisation.

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne a été abordée dans le cadre plus vaste des échanges de vues sur l'avenir de l'UE. En 2017, le Parlement européen a adopté trois résolutions sur l'état d'avancement des négociations avec le Royaume-Uni : le 5 avril, le 3 octobre et le 13 décembre. L'approbation du Parlement européen est requise en vertu des traités en ce qui concerne tant l'accord de retrait que toute relation future entre le Royaume-Uni et l'Union.

En 2017, les visites bilatérales officielles effectuées par les parlements nationaux de l'Union à Bruxelles, notamment auprès du Parlement européen, sur les questions relatives au Brexit, ont été plus nombreuses que celles consacrées à d'autres thèmes. Les députés au Parlement européen ayant reçu le plus de visites sont : M^{me} Mairead McGuinness, première vice-présidente du Parlement européen, M. Guy Verhofstadt, président du groupe ALDE et coordonnateur du Parlement européen pour les négociations du Brexit, et M^{me} Danuta Hübner, présidente de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen.

Le Brexit a également été abordé en 2017 à l'occasion de diverses conférences au sein des différentes enceintes interparlementaires consacrées, dont la COSAC et la conférence des présidents des parlements de l'Union européenne. Force est toutefois de constater que la réflexion sur l'avenir de l'Union a pris le pas sur le Brexit vu isolément.

2.2 Rôle des parlements nationaux dans l'amélioration de la communication avec les citoyens sur les affaires européennes

Les parlements des États membres de l'Union européenne peuvent utilement contribuer au débat actuel sur l'amélioration de l'efficacité, de la transparence et de la communication de l'Union européenne en y apportant leur grande expérience et la richesse de leur analyse.

Les discussions qui ont eu lieu à Malte sur l'avenir de l'Union européenne lors de la cinquante-septième session plénière de la COSAC ont illustré la nécessité de donner une nouvelle vigueur à la composante démocratique de l'Union et de veiller à ce que les Européens soient bien associés au débat sur l'avenir de ce projet commun.

La partie intitulée «Rapprocher l'Union européenne de ses citoyens» de la contribution de la cinquante-huitième COSAC, adoptée sous la présidence estonienne, a souligné qu'il était indispensable d'associer et d'intégrer les parlements nationaux aux délibérations et aux décisions portant sur l'avenir de l'Union, dans le souci d'en renforcer la légitimité démocratique. Les parlements nationaux ont été invités à se doter de mécanismes permettant de consulter les citoyens en amont et de les faire participer directement. Ils ont également été engagés à améliorer la communication sur l'Union européenne. La COSAC a constaté que l'augmentation du nombre de débats en plénière sur les questions européennes augmentait la visibilité de l'Union et donnait aux citoyens l'occasion d'en apprendre davantage sur le programme de l'Union et sur les positions des partis politiques sur ces questions. La COSAC a également invité les autorités nationales à promouvoir les élections européennes et les partis politiques à s'engager dans des débats politiques sur les questions clés avant les élections européennes de 2019.

De nouvelles initiatives destinées à répercuter les messages européens auprès des citoyens ont vu le jour récemment. Des auditions citoyennes, des débats politiques dont les médias nationaux se sont fait l'écho et des commissions spéciales portant sur la question de l'avenir de l'Union européenne ont été instaurés dans différents parlements. Plusieurs visites bilatérales consacrées à ce thème ont été organisées par le Parlement tout au long de l'année 2017, ce notamment à l'initiative de l'Assemblée nationale française.

Rapprocher l'action des parlements des citoyens dans nos sociétés contemporaines figurait à l'ordre du jour de la conférence des présidents des parlements de l'Union européenne qui a eu lieu en Slovaquie en 2017 (voir le chapitre 3.2).

Dans les conclusions de la conférence, les présidents des parlements ont réaffirmé leur attachement à l'ouverture des parlements, c'est-à-dire au souci de garantir la transparence du processus législatif et de reconnaître l'importance que l'opinion publique puisse s'approprier les informations parlementaires.

En outre, les présidents des parlements ont constaté que les parlements nationaux et le Parlement européen avaient un rôle capital à jouer pour combler le fossé entre les citoyens et les décideurs et pour faire connaître au public les politiques européennes et nationales. Savoir mieux communiquer sur les nombreuses retombées favorables des décisions européennes et sur le bon fonctionnement des institutions européennes voulu par les traités est également un moyen de battre en brèche les opinions, diatribes, fausses informations et entreprises de désinformation dirigées contre l'Europe.

Dans ses délibérations, le Parlement européen a souligné qu'il importait d'assurer la participation active des citoyens européens aux élections européennes, occasion privilégiée de mener un débat constructif, instructif et ouvert sur l'avenir de l'Europe.

2.3 L'avenir de l'Union européenne en tant qu'acteur mondial dans le contexte des évolutions à l'œuvre dans le monde

Si elle veut parvenir à répondre aux enjeux du présent et à surmonter les obstacles qui se dressent devant elle, et notamment à faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité, l'Union européenne doit être à la hauteur de ses responsabilités sur la scène internationale, être un acteur crédible qui ancre son action dans des valeurs et avoir les moyens d'intervenir.

Dans ses résolutions, le Parlement européen a invité l'Union à s'employer plus résolument à dégager une coopération concrète dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Pour relever les défis qui l'attendent, l'Union doit faire jouer tous les leviers d'action à sa disposition, que sont la diplomatie, la coopération au développement, les instruments civils et économiques, la prévention des crises et les stratégies d'après conflit, mais aussi le maintien et l'imposition de la paix.

En 2017, le Parlement a prôné à maintes reprises l'élaboration progressive d'une politique de défense commune, le lancement d'un fonds européen de la défense et la mise en place d'une coopération structurée permanente (CSP) dans le cadre de l'Union. L'institution a constaté qu'il était indispensable d'améliorer l'efficacité des missions et opérations PSDC, des missions de gestion et de prévention des crises et des actions dirigées contre le terrorisme international. Elle a également préconisé de renforcer la cybersécurité et de resserrer le partenariat stratégique entre l'Union et l'OTAN.

Généralement, ces thèmes ont figuré à l'ordre du jour des rencontres interparlementaires organisées par le Parlement européen et les parlements des pays assurant la présidence de l'Union. Les participants se sont accordés à reconnaître qu'il était nécessaire de mettre en œuvre un programme ambitieux d'action extérieure.

Des échanges de vues ont eu lieu lors de la conférence interparlementaire consacrée à la politique étrangère et de sécurité commune et à la politique de sécurité et de défense commune (voir le chapitre 4.2) et lors des réunions ordinaires des commissions compétentes du PE. L'articulation entre la sécurité extérieure et intérieure et la dimension extérieure des migrations ont également été examinées lors des débats qui se sont déroulés lors d'une réunion interparlementaire de commission organisée par la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen. La conférence des présidents des parlements de l'UE a, quant à elle, abordé la question très actuelle de l'Union européenne sur la scène internationale. Des intervenants de haut niveau issus des institutions européennes ou internationales, des ministères, des parlements nationaux, de fondations internationales ou d'instituts de recherche ont apporté de précieux éclairages.

En 2017, la Commission a réalisé une évaluation globale de la politique de l'UE en matière de sécurité axée autour de trois axes thématiques du programme européen en matière de sécurité : la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation, le démantèlement des réseaux de la criminalité organisée et la lutte contre la cybercriminalité. À la demande de M. Julian King, commissaire européen chargé de l'union de la sécurité, la commission LIBE a organisé un échange de vues avec des représentants des parlements nationaux et de la société civile, estimant que leurs propositions pourraient concourir utilement à l'évaluation. Les discussions ont porté sur la question de l'efficacité et de l'inefficacité des mesures actuelles de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, leurs répercussions sur les droits fondamentaux et la nécessaire adaptation du programme de sécurité face aux nouvelles évolutions. Lors de la cinquante-huitième COSAC, le commissaire Julian King a fait un exposé détaillé sur la situation

de l'union de la sécurité et a exhorté les parlements nationaux à transposer la législation dans les délais impartis, en mettant l'accent sur la nécessité de mettre en place les solutions retenues en faisant preuve de volonté politique et de détermination. M. King a également promis de continuer à aller à la rencontre des parlements nationaux, tout en prônant la conduite d'un dialogue stratégique avec ceux-ci sur l'ensemble du paysage sécuritaire.

Dans la partie intitulée «Construire une Union de la sécurité efficace et durable» de la contribution de la cinquante-septième COSAC, celle-ci a exprimé son attachement aux échanges d'informations et de renseignements, à l'interopérabilité des systèmes d'information, à la mise en œuvre rapide des mesures de lutte contre le terrorisme, à l'éradication des causes premières de l'extrémisme et au renforcement de la sécurité aux frontières extérieures.

Les conclusions de la conférence des présidents des parlements de l'Union européenne, qui s'est déroulée à Bratislava en avril 2017, rendent compte des résultats permis par le débat de haut niveau tenu par la conférence sur l'avenir de l'Union en tant qu'acteur mondial (voir le chapitre 3.2). Les présidents des parlements de l'Union ont plaidé en faveur du resserrement de la coopération avec les partenaires mondiaux et le voisinage européen dans la lutte contre les périls et les défis mondiaux. Ils ont mis l'accent sur l'importance que revêtent les liens transatlantiques et l'approfondissement de la coopération en matière de défense. En dépit des difficultés internes existantes, les présidents des parlements ont constaté qu'il était nécessaire de maintenir à l'ordre du jour la question de l'élargissement et le voisinage de l'Union européenne, préalable indispensable à la stabilisation de la région et au renforcement des institutions démocratiques de ces pays.

Dans ses résolutions, le Parlement européen a également préconisé de renforcer la stabilité et de stimuler la prospérité dans le voisinage de l'Union autour d'initiatives destinées à favoriser le développement, la démocratie, la bonne gestion des affaires publiques et l'état de droit. Dans ce souci, le Parlement européen a souscrit à l'idée de faire avancer le processus des négociations d'adhésion en renforçant la stabilité politique, économique et sociale et la démocratie dans les pays candidats, sans consentir de concessions sur les critères d'adhésion de Copenhague. La commission des affaires étrangères du Parlement européen (AFET) s'est penchée sur les perspectives de l'intégration européenne et le processus d'adhésion des pays des Balkans occidentaux lors de sa réunion interparlementaire de commission de novembre 2017, débat venant à point nommé sur un sujet annoncé parmi les grandes priorités de la présidence bulgare.

Dans le souci d'améliorer l'efficacité de la politique de coopération au développement et d'assurer la cohérence entre la politique de sécurité et la politique de développement, le Parlement européen a plaidé pour l'intégration du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la cohérence des politiques au service du développement dans les politiques extérieures et intérieures de l'Union. La commission du développement du Parlement européen (DEVE) a organisé une réunion interparlementaire de commission sur la mise en œuvre du consensus européen pour le développement et les objectifs de développement durable.

Les conditions actuelles de sécurité nécessitent la mobilisation cohérente de l'ensemble des instruments de l'action extérieure de l'Union. L'Union a tout intérêt à parler d'une seule voix, à agir de concert et à concentrer ses moyens sur ses priorités stratégiques. Les parlements nationaux ne manqueront pas de faire entendre leur position sur ces enjeux dans les années à venir.

2.4 Contrôle parlementaire conjoint d'Europol : progrès accomplis sur les modalités pratiques

Les débats portant sur l'efficacité de la coopération policière et judiciaire, et notamment le partage d'informations en temps voulu entre autorités nationales et par l'intermédiaire d'Europol et d'Eurojust, ont confirmé combien il était important et urgent de faire aboutir les discussions sur les modalités pratiques du contrôle parlementaire d'Europol. En 2017, plusieurs étapes importantes ayant été franchies dans la mise en place d'un groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol par la conférence des présidents des parlements de l'Union, la réunion constitutive de ce nouvel organe commun au Parlement européen et aux parlements nationaux a eu lieu à Bruxelles les 9 et 10 octobre 2017.

À l'issue d'une vaste consultation des parlements nationaux menée à bien par la troïka présidentielle, les présidents des parlements de l'Union et le Parlement européen, lors de leur réunion du 24 avril 2017, le groupe de contrôle parlementaire conjoint a été créé et a été doté d'un mandat afin de définir les modalités de son organisation et son règlement intérieur.

En amont de sa réunion constitutive d'octobre 2017 dans les locaux bruxellois du Parlement européen, les coprésidents du groupe de contrôle (PE et parlement estonien) ont élaboré un projet de règlement susceptible d'amendements écrits. Plusieurs parlements nationaux ont déposé des amendements au projet sur des questions touchant aux procédures de décision du groupe de contrôle et sur le rôle dévolu à la troïka présidentielle et au secrétariat.

Le Danemark, conformément au résultat de son référendum, n'ayant pas participé à l'adoption du règlement relatif à Europol, le parlement danois a été invité à assister à la réunion constitutive du groupe de contrôle en qualité d'observateur. La commission des affaires européennes du parlement danois n'en a pas moins pris l'attache des coprésidents avant la réunion constitutive du groupe de contrôle pour réaffirmer son souhait d'en devenir membre à part entière.

Désireux de concilier les différentes positions présentées et de faciliter l'adoption du règlement du groupe, les coprésidents en ont révisé le projet suivant les avis majoritaires exprimés lors de la réunion.

Bien que, dans leur majorité, les parlements se soient dits ouverts au compromis proposé, un consensus n'a pu être dégagé autour de la rédaction révisée du texte.

L'adoption du règlement a été renvoyée à la prochaine réunion².

2.5 La dimension extérieure des migrations

Les migrations ont continué à occuper une place dominante dans l'action de l'Union européenne en 2017. L'Union s'est progressivement acheminée vers une approche globale et efficace, axée autour d'actions tant intérieures qu'extérieures. Rappelant le principe de solidarité et de partage équitable des responsabilités en matière de migrations, le Parlement européen a souligné à maintes reprises que sauver des vies constituait une priorité absolue. Au niveau international, les discussions portant sur les nouveaux pactes mondiaux en matière de migrations et de réfugiés ont mis l'Union européenne en situation de mûrir une vision stratégique à long terme en matière de migrations.

² La réunion a eu lieu les 18 et 19 mars 2018 à Sofia (Bulgarie) et a abouti à l'adoption du règlement.

En 2017, les débats parlementaires ont porté sur la dimension extérieure des migrations. Dans différentes enceintes, des échanges de vues animés ont eu lieu avec des parlementaires, des experts et des membres des exécutifs européens et nationaux.

La présidence maltaise du Conseil de l'Union européenne a inscrit les migrations parmi ses priorités, y compris dans le cadre de son volet parlementaire. La session plénière de la cinquante-septième COSAC a consacré une séance aux migrations, où une attention privilégiée a été accordée à la lutte contre le trafic et la traite des êtres humaines ainsi qu'à la mise en place d'une politique de retour et de réadmission à la fois humaine et efficace. Ces discussions venaient fort à propos, la déclaration de Malte faite par les chefs d'État ou de gouvernement le 3 février 2017 ayant évoqué les efforts déployés pour stabiliser la Libye et le renforcement des capacités pour lutter contre les activités de trafic et de traite.

Le vingt-septième rapport semestriel de la COSAC a souligné que la majorité des parlements nationaux avait examiné le plan d'action de l'UE contre le trafic de migrants (2015-2020) et la stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains (2012-2016).

Dans son discours programmatique, M. George Vella, ministre maltais des affaires étrangères, a précisé que les grands chantiers à mener face au phénomène de la migration étaient : l'apparition de nouveaux circuits, l'augmentation du nombre de jeunes migrants non accompagnés et l'évolution du «modèle économique» des trafiquants d'êtres humains. Il y qualifie la coopération avec les pays tiers, notamment en matière de retour et de réadmission, de démarche stratégique permettant de gérer les migrations de façon plus efficace et humaine. Il y souligne également la nécessité de promouvoir les migrations légales.

Dans son allocution, M^{me} Maite Pagazaurtundúa Ruiz, membre de la commission LIBE du PE, a défendu la position du Parlement européen en ce qui concerne la solidarité et le respect des droits fondamentaux et a souligné que l'Europe devait se doter d'une politique migratoire harmonisée mue par les principes d'éthique, les droits de l'homme et la dignité humaine. Elle a également mis l'accent sur la nécessité de promouvoir les voies légales de migration pour couper l'herbe sous le pied des passeurs.

M. Lucio Romano, vice-président de la commission des affaires européennes du Sénat italien, a dressé le bilan de la visite effectuée par une délégation de la COSAC au centre d'accueil et d'enregistrement des migrants de Pozzallo, en Sicile, organisée les 5 et 6 mai 2017 à l'initiative du parlement italien. Cette visite, qui était une première pour la COSAC, visait à sensibiliser les parlementaires nationaux à la problématique migratoire et à la nécessité de s'inscrire dans une logique paneuropéenne conforme aux valeurs de la solidarité et aux droits de l'homme. Vingt-huit parlementaires de dix-huit États ont participé à cette visite. La délégation comportait également plusieurs députés européens, les présidents de quatre conseils régionaux représentant l'ensemble des régions italiennes et onze parlementaires italiens.

Dans le prolongement des échanges de vues qui ont eu lieu à Malte, la présidence estonienne de la COSAC a inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session plénière de la COSAC une séance intitulée «La dimension extérieure des migrations – prévenir et combattre les migrations irrégulières».

Les résultats des discussions et les conclusions du vingt-huitième rapport semestriel de la COSAC sont consignés dans la contribution de la cinquante-huitième COSAC. Dans la partie relative aux migrations de cette contribution, la COSAC met l'accent sur l'importance que revêtent : l'aide au développement apportée aux pays de transit et d'origine, le renforcement, par les États membres, du fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique, le nouveau plan

d'investissement extérieur et l'accompagnement de l'action menée par l'Union pour lutter contre les activités criminelles des passeurs et des trafiquants. En outre, elle y souligne la nécessité de dégager un compromis sur le régime d'asile européen commun, de renforcer le dispositif de retour de l'Union et de veiller à l'application intégrale et non discriminatoire des accords de réadmission conclus par l'Union avec des pays tiers. En outre, elle insiste sur l'importance que revêtent les voies de migration légales, solution alternative aux voyages clandestins dangereux.

La conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune a elle aussi abordé la dimension extérieure des migrations.

Organisée à Malte lors du premier semestre 2017, la conférence s'est penchée sur la réponse européenne à l'instabilité et aux menaces qui affectent le sud de la Méditerranée et le Moyen-Orient. La session a réuni le coordonnateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés et le secrétaire exécutif de l'Institut international pour la justice et l'état de droit. L'un des ateliers de la conférence était consacré à la politique migratoire de l'Union en 2017 et au-delà.

Dans la même veine, la conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune, organisée en Estonie, a évoqué les enjeux migratoires lors d'une séance intitulée «Situation actuelle par-delà les frontières de l'UE», dont M. Sven Mikser, ministre des affaires étrangères de la République d'Estonie, était l'intervenant principal. Les résultats auxquels ont abouti les débats sont relatés dans les chapitres correspondants des conclusions de la présidence maltaise et du compte rendu de la présidence estonienne adoptés à l'issue des conférences.

En février 2017, dans le cadre de ses travaux sur la réforme du régime d'asile européen commun, la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a organisé une réunion interparlementaire de commission sur la «Troisième réforme du régime d'asile européen commun – prêts à relever le défi». La réunion a été l'occasion d'un échange de vues fécond entre députés européens, parlementaires nationaux et experts. Plusieurs séances et ateliers organisés parallèlement ont porté sur la juste répartition des demandeurs d'asile, les notions de «pays d'origine sûr» et de «pays tiers sûr», la coopération administrative au titre du règlement Dublin et la protection des enfants migrants.

2.6 Coopération interparlementaire sur les questions institutionnelles

En 2017, les parlements de l'Union se sont employés à dégager les améliorations qu'il était possible d'apporter à la coopération en matière institutionnelle, outre celle portant sur les dossiers politiques et législatifs. La coopération interparlementaire sur le programme de travail annuel de la Commission européenne et sur la transparence de la prise de décision figurait en bonne place à l'ordre du jour.

Se situant dans le prolongement des échanges de vues des années précédentes, ces discussions ont débouché sur des initiatives concrètes de coopération.

2.6.1 Coopération interparlementaire sur le programme de travail annuel de la Commission européenne

Conformément à la suggestion formulée dans la contribution de la cinquante-cinquième COSAC, en avril 2017, la présidence maltaise de la conférence a transmis à la Commission une liste cumulative de priorités élaborée à la lumière des propositions des parlements nationaux.

Lors de l'une des séances de la rencontre des présidents de la COSAC consacrée, sous présidence maltaise, à la coopération interparlementaire sur le programme annuel de travail de la Commission de 2017, les discussions ont permis d'appréhender les points de vue du Parlement européen et des parlements nationaux.

Dans son discours, M. Bastiaan Van Apeldoorn, président de la commission des affaires européennes du Sénat néerlandais, a présenté la procédure suivie au Sénat néerlandais pour dresser la liste des priorités et a exposé les pistes de coopération interparlementaire sur le programme de travail annuel. De son point de vue, le fait de choisir des propositions à examiner de façon prioritaire a permis notamment d'accorder davantage d'intérêt au travail des commissions, de prêter attention aux propositions dès l'amont du processus législatif, de les inscrire d'office à l'ordre du jour des commissions et ainsi de gagner du temps, aspect capital pour les analyses de subsidiarité, et de ménager aux acteurs concernés la possibilité de faire part de leurs suggestions à un stade précoce des procédures. Les parlements nationaux ont été invités à œuvrer de concert en coordonnant leurs efforts sur le programme de travail annuel et ainsi à contribuer au renforcement de la légitimité démocratique de l'Union.

M^{me} Danuta Hübner, présidente de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen et coprésidente de la délégation du PE à la COSAC, a exposé la position du PE et a constaté l'importance que revêtent le cadre interinstitutionnel, en permettant d'élaborer en commun les priorités de l'Union, et l'indispensable participation des parlements nationaux. Elle a affirmé en principe que le programme de travail annuel de la Commission européenne devait être considéré sous le prisme du programme pluriannuel et faire l'objet d'un contrôle cyclique, de la préparation à l'exécution. La bonne coopération interinstitutionnelle, qui a commencé à se développer avec l'instauration de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» de 2016, et la déclaration commune sur les priorités législatives de l'Union ont vocation à constituer la structure des futures discussions sur les priorités de l'UE. La présidente Hübner a invité les parlements nationaux à définir les moyens par lesquels ils pourraient influencer sur le programme de travail annuel en mettant à profit leur expérience, évoquant leur capacité privilégiée à peser sur leurs gouvernements respectifs et la Commission européenne. Dans son intervention, elle a affirmé que le Parlement européen était disposé à porter les messages politiques des parlements nationaux à l'échelon européen.

2.6.2 Coopération interparlementaire sur la transparence du processus décisionnel de l'UE

La coopération concrète des parlements nationaux avec le Parlement européen et entre eux figurait à l'ordre du jour de la réunion plénière de la LVIII^e COSAC. Pendant la session «Rapprocher l'Union européenne de ses citoyens», il a été discuté longuement de la question de l'accès à l'information en tant que condition indispensable pour permettre aux citoyens d'exercer leur droit de participation au processus démocratique. M. Pieter Omtzigt, député au Parlement néerlandais, a prononcé un discours, qui a été bien reçu, sur la nécessité d'améliorer la transparence du processus de décision politique de l'Union européenne. Cela ne profiterait pas seulement aux citoyens, mais également à leurs représentants, qui pourraient mieux s'acquitter de leur rôle de contrôle.

Selon lui, en n'accordant pas aux députés des parlements nationaux un accès suffisant aux documents et aux résultats des votes, le Conseil de l'Union européenne viole les règles de l'UE en matière de transparence. Les négociations sur le budget européen et sur le Brexit, ou les décisions du Fonds européen de stabilité financière et du mécanisme européen de stabilité, démontrent que le «processus de décision des États membres est opaque, ce qui empêche le contrôle». Les délégations du Parlement néerlandais ont partagé un document de synthèse sur la transparence de l'Union européenne, présentant les mesures qui devraient rendre le processus

législatif de l'Union plus accessible, avec les participants de la COSAC. Dans la foulée de l'initiative néerlandaise, 26 parlements/chambres ont signé une lettre commune sur la transparence du processus de décision politique de l'Union européenne, formulant des recommandations à l'intention des institutions européennes.

Cette initiative fait écho aux inquiétudes qui ont amené le Médiateur européen à ouvrir une enquête en mars 2017, dans le cadre de laquelle des questions spécifiques ont été posées au Conseil, une consultation publique a été lancée, des dossiers du Conseil ont été inspectés et, enfin, des recommandations ont été formulées sur la façon d'améliorer la transparence du processus législatif du Conseil.

Dans les conclusions de la Présidence de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne qui a eu lieu à Bratislava en 2017, les présidents des parlements ont réaffirmé leur engagement envers l'ouverture parlementaire, c'est-à-dire la garantie de la transparence du processus législatif et la reconnaissance de la propriété publique des informations parlementaires.

2.6.3 Mise en œuvre des dispositions du traité concernant les parlements nationaux

La coopération interparlementaire a amélioré la capacité des parlements nationaux à contrôler les gouvernements nationaux et s'est avérée un instrument important pour une participation qualitative et approfondie des parlements nationaux au processus décisionnel de l'Union. Le Parlement européen se réjouit vivement de l'engagement positif des parlements nationaux dans les affaires de l'Union européenne. Leur premier rôle est d'obliger les gouvernements nationaux à rendre compte de leur action et de contrôler leur politique nationale au Conseil de l'Union européenne. Ils peuvent également constituer une tribune pour un véritable débat national – public et transparent – concernant les politiques européennes de leur pays et communiquer avec leurs citoyens.

Près d'une décennie après la signature du traité de Lisbonne, la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen a jugé opportun d'élaborer un rapport d'exécution intitulé «Mise en œuvre des dispositions du traité concernant les parlements nationaux» (rapporteur: Paulo Rangel).

L'objectif du rapport est d'évaluer l'utilisation des mécanismes existants de participation des parlements nationaux au processus politique européen. Le rapport passe en revue les possibilités d'améliorer ces mécanismes, dans le but d'associer plus étroitement les parlements nationaux au projet européen. En outre, le débat politique structuré entre la Commission européenne et les parlements nationaux est aussi évalué.

Au terme d'une série d'ateliers, d'études, de contributions des parlements nationaux et de missions, et après une réunion interparlementaire de commissions, qui s'est tenue en avril avec la participation des parlements nationaux, et un vote en commission AFCO, l'assemblée plénière du PE a adopté la résolution en avril 2018.

3. Organes parlementaires à caractère institutionnel

3.1 Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union européenne (COSAC)

La COSAC (Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union) a été établie en novembre 1989 à Paris. Elle revêt un caractère unique en ce sens qu'elle est

la seule enceinte interparlementaire consacrée par les traités (protocole n° 1 sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne). Le parlement national de l'État membre qui exerce la présidence tournante du Conseil joue un rôle prépondérant dans la définition de l'orientation et des travaux de la COSAC. Il est épaulé par une troïka présidentielle, dont le Parlement européen est membre permanent. La présidence peut également compter sur le soutien organisationnel d'un secrétariat restreint, assuré par le Parlement européen et dirigé par un fonctionnaire détaché d'un parlement national ("membre permanent"). Voir www.cosac.eu

L'année 2017 a été une année spéciale pour les présidences de la COSAC. Pendant le premier semestre de l'année, la présidence maltaise de la COSAC a été touchée par la décision du gouvernement de convoquer des élections-surprises et, donc, de dissoudre le Parlement. En outre, la décision du gouvernement britannique d'activer l'article 50 du TUE à la suite du résultat du référendum de juin 2016 a eu des répercussions directes sur les travaux de la COSAC. Le Royaume-Uni a décidé de renoncer à la présidence du Conseil pendant le second semestre de 2017 et l'Estonie a anticipé sa propre présidence.

En dépit des implications concrètes sur l'organisation des travaux de l'instance parlementaire, celle-ci a maintenu toutes ses réunions et les débats ont été marqués par un niveau élevé d'intensité et d'engagement.

Les thèmes choisis par les présidences sont allés de l'économie bleue au marché unique numérique et à l'union de la sécurité. Cependant, les trois principaux domaines de préoccupation étaient les suivants : le Brexit, l'avenir de l'Union européenne et la question complexe des politiques de migration et d'asile.

Les parlements nationaux ont exprimé clairement leur volonté d'être correctement informés de l'état des négociations sur le Brexit. À cet égard, la délégation du Parlement européen a également contribué au flux continu d'informations. Ses coprésidentes, M^{me} Mairead McGuinness, première vice-présidente du Parlement européen, et M^{me} Danuta Hübner, présidente de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen, ont expliqué dans le détail la position du Parlement européen concernant la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne et les critères fondamentaux pour la conduite des négociations. Il a été pris acte du résultat regrettable du référendum de juin 2016 et des coûts qui en résultent pour les deux parties. Dans leurs interventions sur la question, les coprésidentes ont souligné les objectifs et critères essentiels: la défense des valeurs et libertés fondamentales de l'Union européenne, la préservation des droits des citoyens de l'Union qui vivent au Royaume-Uni et des citoyens du Royaume-Uni qui vivent dans l'Union, sans oublier, bien sûr, l'obligation d'éviter toute déstabilisation du processus de paix en Irlande du Nord. Les parlements nationaux ont également pu procéder à des échanges de vues avec le négociateur en chef de l'Union européenne sur le Brexit, M. Michel Barnier, qui a participé à toutes les réunions plénières de la COSAC depuis le référendum britannique de juin 2016.

L'avenir de l'Union européenne a également monopolisé un temps considérable pendant les débats. La nécessité de rapprocher les citoyens européens des institutions de l'Union et de leur action commence à être reconnue comme une responsabilité commune. C'est un résultat qui doit beaucoup à l'engagement sans relâche de M^{me} Mairead McGuinness, première vice-présidente du Parlement européen, vis-à-vis des parlements nationaux. L'atmosphère de confiance retrouvée a permis un approfondissement important des échanges. Dans ce contexte, le débat le plus substantiel a eu lieu pendant la LVIII^e réunion plénière à Tallinn, au cours de laquelle la Présidente de l'Estonie, M^{me} Kersti Kaljulaid, M. Michel Barnier et M^{me} Danuta Hübner ont tous

trois souligné les acquis remarquables du projet européen, ses lacunes, les raisons pour lesquelles certaines questions n'ont pas été abordées avec le degré de préparation approprié, tout en soulignant la valeur ajoutée de l'action commune si l'objectif est de trouver une solution aux problèmes mondiaux.

Sur une question peut-être, celle de la migration, l'atmosphère plus positive n'a pas permis de progrès importants dans la recherche de solutions possibles. Sans aucun doute, le ton du débat s'est adouci après l'atmosphère très lourde des deux années précédentes, mais sans que l'on puisse observer de grands signes de convergence sur le plan d'une solution durable commune. L'approche réaliste, parfois minimaliste aux yeux du Parlement européen, peut expliquer les angles choisis par les présidences : la dimension extérieure de la migration et l'aspect de la sécurité.

Cela étant, la meilleure atmosphère a permis des débats plus riches et plus concrets. Cela a enrichi la COSAC en tant qu'instance commune pour tous les parlements de l'UE.

La LVII^e COSAC de La Valette n'a pas adopté de contribution politique du fait de l'absence d'une délégation de la Présidence disposant d'un mandat politique.

Certaines des questions abordées lors des débats de la COSAC à La Valette ont été incluses par la présidence estonienne dans la contribution de la LVIII^e COSAC que les délégations ont adoptée à un très large consensus, par acclamation.

3.2 La conférence annuelle et informelle des présidents des parlements de l'UE

La conférence annuelle des présidents des parlements de l'Union européenne découle des lignes directrices de Stockholm adoptées en 2010. Celles-ci prévoient une réunion annuelle, organisée par l'État membre qui exerce la présidence du second semestre d'une année donnée de manière à avoir lieu pendant la présidence de printemps de l'année suivante. La conférence adopte des conclusions non contraignantes de la présidence. Elle est également chargée de superviser la coordination des activités interparlementaires de l'Union européenne. Des réunions extraordinaires de la conférence annuelle des présidents des parlements de l'Union européenne peuvent être convoquées, mais en 2017, ces modalités ont été remplacées par un sommet informel des présidents des parlements. Voir www.ipex.eu

La conférence annuelle des présidents des parlements de l'Union européenne a eu lieu à Bratislava les 23 et 24 avril 2017. Elle était présidée par M. Andrej Danko, président du Conseil national de la République slovaque.

La conférence était divisée en deux sessions : l'une, sur l'avenir de l'Union européenne en tant qu'acteur mondial et le rôle des parlements nationaux; et une autre, sur le partage des meilleures pratiques pour une plus grande proximité entre l'activité parlementaire et les citoyens. Cependant, la question la plus concrète pour cette conférence était l'accord sur les modalités d'institution du groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol, qui ne faisaient pas l'objet d'un point séparé de l'ordre du jour de la conférence. La décision concernant le contrôle conjoint d'Europol a été annexée aux conclusions, adoptées par consensus et sans nécessité d'un débat lors de l'assemblée plénière de la conférence.

En ce qui concerne l'avenir de l'Union européenne, dans le contexte du paysage géopolitique international en pleine évolution, les présidents des parlements ont souligné la nécessité d'une Union européenne plus forte sur la scène mondiale, laquelle requiert des relations bien

équilibrées, sur la base des règles et normes internationales, ainsi que d'efforts communs et d'une coopération renforcée avec les partenaires mondiaux et le voisinage européen pour lutter contre les menaces et faire face aux défis mondiaux. Les présidents des parlements avaient conscience que, pour atteindre ce résultat, l'Union européenne devait agir de façon unie. À cet égard, les présidents des parlements ont pris acte des efforts déployés par certains États membres pour s'engager dans une coopération plus étroite en matière de défense; ce point figurera à l'ordre du jour de la conférence des présidents des parlements de l'Union européenne de 2018.

Pour ce qui est d'assurer une plus grande proximité entre l'activité parlementaire et les citoyens, les présidents des parlements avaient conscience que l'engagement et la participation des citoyens dans la vie politique était une pierre angulaire de la démocratie et que les parlements nationaux et le Parlement européen avaient un rôle crucial à jouer pour combler le fossé entre les citoyens et les décideurs. Les présidents des parlements estimaient qu'il fallait en faire plus à tous les niveaux institutionnels, nationaux ou européens, pour rapprocher l'Europe de ses citoyens d'une manière compréhensible et attrayante, en mettant en avant l'histoire commune et les valeurs partagées. Ils pensaient que le renforcement de la dimension sociale des politiques nationales et européennes pourrait contribuer de manière significative à cet objectif.

Conférence extraordinaire des présidents des parlements de l'UE à l'occasion du sixantième anniversaire de la signature des traités de Rome

Dans le contexte du Brexit et des diverses crises auxquelles l'Union européenne se trouvait confrontée en 2016, les présidents des parlements de l'Union européenne se sont rencontrés à l'occasion d'une conférence extraordinaire, afin de commémorer la signature des traités de Rome 60 ans plus tôt, et de faire acte d'unité. La conférence extraordinaire a eu lieu dans les locaux des chambres italiennes, sous l'égide de la présidente de la chambre italienne des députés, M^{me} Laura Boldrini, et du président du Sénat italien, M. Pietro Grasso.

Le Parlement européen était représenté par son président nouvellement élu, M. Antonio Tajani, qui était également un des principaux intervenants. Il a souligné que l'accent devait porter sur la réforme de l'Union européenne afin de l'améliorer et de la rendre plus démocratique et capable de répondre aux attentes de nos citoyens.

Parmi les autres intervenants en cette occasion solennelle figuraient M. Romano Prodi, ancien président de la Commission européenne; M. Donald Tusk, président du Conseil européen; M. Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission européenne; M. Giorgio Napolitano, Président émérite de la république d'Italie; M. Mario Monti, ancien membre de la Commission européenne et ancien président du Conseil des ministres; et M. Paolo Gentiloni, Président du conseil des ministres italien.

4. Dialogue interparlementaire

4.1 Semaine parlementaire européenne et Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne

L'article 13 du «pacte budgétaire» prévoit la mise en place d'une conférence interparlementaire pour débattre des politiques budgétaires et autres questions relevant de l'accord. La Conférence des présidents des parlements de l'UE a adopté le règlement de la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne en 2015. La conférence réunit tous les parlements nationaux

et le Parlement européen. Les parlements membres sont libres de choisir la taille et la composition de leur délégation. Voir www.ipex.eu

La semaine parlementaire européenne et la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne reviennent désormais de manière régulière dans le calendrier de la coopération interparlementaire et se sont imposées comme une véritable enceinte de débat interparlementaire dans ces domaines d'action de plus en plus importants.

L'édition 2017 de la semaine parlementaire européenne a eu lieu du 30 janvier au 1^{er} février 2017 dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles. Comme les années précédentes, deux événements ont eu lieu dans le cadre de la semaine parlementaire européenne 2017 :

- La Conférence sur le Semestre européen, organisée par le Parlement européen. Elle a permis d'échanger des informations sur les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des cycles du Semestre et de renforcer la coopération afin de contrôler l'action des organes exécutifs nationaux et européens au titre du Semestre européen.
- La Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne, co-organisée et co-présidée par la Chambre des représentants de Malte et le Parlement européen. La conférence est le lieu de débats et d'échanges de meilleures pratiques fructueux pour la mise en œuvre des dispositions du traité relatives à la coopération entre les parlements nationaux et le Parlement européen. En outre, elle vise à garantir la responsabilité démocratique dans le domaine de la gouvernance économique et de la politique budgétaire au sein de l'Union, notamment de l'Union économique et monétaire, en tenant compte de la dimension sociale et sans préjudice des compétences des parlements de l'Union européenne.

La semaine parlementaire européenne a réuni plus de 100 députés de parlements nationaux originaires de toute l'Union européenne et des députés au Parlement européen pour débattre de questions économiques, budgétaires et sociales.

Dans le cadre de la présidence estonienne du Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen a organisé la conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance au sein de l'Union européenne du 29 au 31 octobre 2017 à Tallinn. La conférence interparlementaire s'est concentrée sur l'échange de vues concernant les quatre points suivants : l'avenir de l'UEM, les mesures de stimulation de l'économie et d'assistance financière, les défis budgétaires de l'Union européenne et un recouvrement efficace de l'impôt. M. Eiki Nestor, président du Parlement estonien et M. Remo Holsmer, vice-président de la commission des finances du Parlement estonien, ont accueilli 172 députés de parlements représentant 26 États membres, le Parlement européen, la Commission européenne, la Norvège et le Monténégro pendant cette conférence de trois jours.

4.2 La coopération interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité (IPC CFSP/CSDP)

Établie par une décision de la Conférence des présidents des parlements de l'Union européenne en 2012, la conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune (conférence interparlementaire PESC/PSDC) est la plateforme interparlementaire pour les débats sur la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Union. Organisée deux fois par an par le Parlement de l'État

membre exerçant la présidence tournante du Conseil, en étroite collaboration avec le Parlement européen, la conférence réunit régulièrement des parlementaires à l'échelle de l'Union. En outre, la commission des affaires étrangères du Parlement européen invite régulièrement les parlements nationaux à ses réunions à Bruxelles, complétant le dialogue interparlementaire dans ce domaine d'action essentiel. Voir www.ipex.eu

En 2017, les dixième et onzième conférences interparlementaires pour la PESC/PSDC ont eu lieu à Malte (du 26 au 28 avril) et à Tallinn (du 2 au 4 septembre). Les délégations du Parlement européen aux deux réunions étaient composées de membres de la commission des affaires étrangères et de la sous-commission «sécurité et défense» et elles étaient présidées par M. David McAllister, président de la commission des affaires étrangères.

Pendant la conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune organisée dans le cadre de la présidence maltaise du Conseil, les débats se sont concentrés sur les points suivants : la dimension orientale de la politique européenne de voisinage, la réponse européenne à l'instabilité et aux menaces qui affectent le sud de la Méditerranée et le Moyen-Orient. Des ateliers distincts ont été consacrés à la politique migratoire de l'Union en 2017 et au-delà; à la lutte contre la propagande et à la guerre de l'information; au plan d'action européen de la défense et aux relations UE-OTAN. La conférence a adopté un ensemble complet de conclusions avec des recommandations concrètes sur tous ces sujets.

Pendant le second semestre de 2017, à l'initiative du Parlement estonien, la conférence a choisi de discuter et d'échanger des informations sur des questions telles que : l'Europe dans un cadre mondial; le renforcement de l'unité de l'Occident et des relations transatlantiques; les priorités de l'UE dans le domaine de la PESC/PSDC; la situation actuelle par-delà les frontières de l'UE; les façons de renforcer la défense européenne et les aspects pratiques du monde hybride, y compris la cybersphère et la communication stratégique. Pendant la conférence, des séminaires spécifiques ont été consacrés aux frontières de l'Union européenne, en insistant sur les Balkans occidentaux, le Partenariat oriental et la Russie.

Dans leur déclaration commune, les coprésidents ont confirmé que la conférence semestrielle permettait aux parlementaires nationaux et européens de coordonner leurs positions politiques sur des questions clés de sécurité et de défense en vue d'accroître l'efficacité de l'élaboration de politiques au niveau national ou à celui de l'Union européenne et de relever ainsi ces défis mondiaux.

4.3 Réunions interparlementaires de commissions et autres rencontres interparlementaires

En plus des deux conférences interparlementaires régulières, les commissions du Parlement européen organisent chaque année jusqu'à 20 réunions interparlementaires de commissions en invitant les commissions homologues des parlements nationaux à s'engager dans des débats ciblés. D'autres types de réunions interparlementaires sont organisés sur une base plus ponctuelle, souvent par le parlement de la Présidence.

Les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux se sont considérablement approfondies ces dernières années. Les réunions interparlementaires de commissions sont une tribune qui permet aux parlementaires de procéder à des échanges plus spécifiques et ciblés sur des questions législatives et politiques clés d'intérêt commun. Les réunions interparlementaires

de commissions constituent un volet dynamique de la coopération interparlementaire et figurent au programme annuel des commissions du Parlement européen. Le niveau constamment élevé de présence et de participation des parlements nationaux a amené le Parlement européen à se pencher sur la façon de veiller au mieux à ce que les réunions soient mutuellement bénéfiques et adaptées à leur finalité.

Quinze réunions interparlementaires de commissions ont eu lieu en 2017, la plupart du temps dans le format traditionnel de ces réunions, mais également sous la forme d'échanges de vues. Les réunions ont été organisées à Bruxelles à l'initiative d'une ou de plusieurs commissions du Parlement européen et avec le soutien de la direction des relations avec les parlements nationaux. Le nombre particulièrement élevé de réunions et le choix final des sujets ont été le résultat d'un exercice complexe de mise en balance des priorités législatives et politiques des parlements de l'Union européenne et de celles dictées par les évolutions au niveau international. En 2017, 450 membres des parlements nationaux ont rencontré 400 députés au Parlement européen, lors de réunions organisées par neuf commissions parlementaires différentes. Trois commissions ont organisé plus d'une manifestation impliquant des parlements nationaux : la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) en a organisé trois tandis que la commission des affaires constitutionnelles (AFCO) et la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM) ont chacune organisé deux réunions interparlementaires de commissions.

Le Parlement européen a veillé à ce qu'un certain nombre de réunions figure régulièrement au calendrier des activités interparlementaires. À savoir : la semaine parlementaire européenne (voir chapitre 4.1), un échange annuel de vues sur le cycle du Semestre européen, les réunions semestrielles des commissions des affaires étrangères à la conférence interparlementaire sur la PESC/PSDC (voir chapitre 4.2) et la réunion de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen à l'occasion de la journée internationale de la femme du 8 mars.

En 2017, en plus de la réunion interparlementaire de commissions de mars sur l'autonomisation économique des femmes, la commission FEMM a célébré la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes avec la tenue d'une réunion interparlementaire de commissions sur le thème «La convention d'Istanbul : lutter contre la violence à l'égard des femmes au niveau national et à l'échelle de l'Union européenne».

Tout au long de 2017, les commissions du Parlement européen ont contribué de manière active et substantielle au débat en cours sur l'avenir de l'Europe, en formulant des propositions concrètes pour la réforme de ses politiques et institutions. Chaque fois que c'était possible, les commissions ont invité les parlements nationaux à en discuter pendant des réunions interparlementaires de commissions.

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a organisé une réunion interparlementaire de commissions sur la troisième réforme du régime d'asile européen commun et une autre sur la création d'un mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux. La commission LIBE a également procédé à un échange de vues avec les parlements nationaux et la société civile sur «Une évaluation complète de la politique de sécurité de l'Union européenne».

La commission des affaires constitutionnelles a invité les parlements nationaux à la réunion interparlementaire de commissions intitulée «L'avenir de l'Europe : points de vue sur les propositions du Parlement européen et le livre blanc de la Commission». Pour préparer l'élaboration de son rapport «La mise en œuvre des dispositions du traité concernant les

parlements nationaux», la commission AFCO a organisé une réunion interparlementaire de commissions spéciale au cours de laquelle des parlementaires et des experts ont donné au rapporteur et à la commission un aperçu direct du sujet.

La commission du développement régional a mis l'accent sur l'avenir de la politique de cohésion après 2020. La commission des affaires étrangères du Parlement européen (AFET) s'est penchée sur les perspectives de l'intégration européenne et le processus d'adhésion des pays des Balkans occidentaux, débat venant à point nommé sur un sujet annoncé parmi les grandes priorités de la présidence bulgare. Les parlements nationaux se sont joints au débat sur le rôle de l'Union européenne sur la scène mondiale lors de la réunion interparlementaire de commissions sur «La mise en œuvre du consensus européen pour le développement et les objectifs de développement durable» qui était organisé par la commission du développement.

Un point fort de l'année 2017 a été la coorganisation, par la commission LIBE et la présidence estonienne, de la réunion constitutive du groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol. Cette réunion a été le résultat d'un processus laborieux de consultation et d'échange (voir chapitre 2.3).

Une évolution récente de la coopération interparlementaire a été l'invitation, adressée aux parlements nationaux, à participer à des conférences à haut niveau organisées à l'initiative et sous l'égide du président du Parlement européen. La première conférence à haut niveau a traité de la gestion de la migration et a eu lieu le 21 juin 2017. Des événements similaires ont ensuite eu lieu, qui traitaient : du tourisme (27 septembre 2017), du financement de l'énergie propre (7 novembre 2017) et d'un partenariat renouvelé avec l'Afrique (22 novembre 2017). Les conférences à haut niveau ont rassemblé des membres des parlements nationaux et du Parlement européen et diverses parties prenantes. Ce nouveau format offrait un large éventail de perspectives sur les sujets abordés et a ainsi contribué à des débats parlementaires mieux informés.

Une liste de toutes les réunions interparlementaires organisées par les commissions du Parlement européen en 2017, ainsi que des statistiques plus détaillées, sont disponibles à l'annexe II.

4.4 Visites bilatérales des parlements nationaux de l'UE au Parlement européen

Les visites bilatérales que les différents parlements nationaux rendent au Parlement européen, en les combinant souvent avec des visites aux autres institutions de l'Union européenne, sont un outil et un format en évolution constante au service du dialogue interparlementaire. Ces visites fournissent un cadre extrêmement ciblé, taillé sur mesure et flexible, peu coûteux et rapide pour des discussions sur des questions qui intéressent un parlement national en particulier.

Les visites bilatérales ont pour objet de promouvoir et de renforcer les relations entre les parlements tant au niveau politique qu'administratif. Leur nombre est en augmentation; il s'agit d'une évolution récente qui devrait se maintenir.

Un nombre de visites record a été organisé en 2017 : 85 au total. Le nombre le plus élevé de demandes de visite a été reçu des deux chambres du Parlement britannique, de l'Assemblée nationale française et du Parlement norvégien. Les visites du Parlement britannique se sont évidemment concentrées sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Les visites françaises avaient essentiellement pour but de soutenir le processus de réforme parlementaire majeur de la France. L'activité norvégienne peut en partie s'expliquer, elle aussi, par le Brexit,

étant donné que le «modèle norvégien» figurait encore comme une option crédible pour l'avenir des relations UE – UK en 2017. Comme il ressort du chapitre sur l'avenir de l'Union européenne, la sortie du Royaume-Uni de l'UE et le rapprochement de l'Union européenne vis-à-vis des citoyens faisaient partie des priorités de ces réunions.

Des visites spécifiques pour les parlementaires et experts sont organisées pour les parlements des pays qui exercent la présidence de l'Union européenne pour la première fois, dans le cadre du Programme d'appui du parlement de la présidence (voir chapitre 6.3). À l'occasion, sur demande, le PE organise des visites du personnel parlementaire des chambres qui sont en train de s'adapter et de moderniser leur organisation et s'intéressent au fonctionnement du PE.

Une liste détaillée de toutes les visites des parlements nationaux au Parlement européen, y compris des vidéoconférences, organisées en 2017 avec le soutien de la direction des relations avec les parlements nationaux est disponible à l'annexe III.

5. Le «mécanisme d'alerte rapide» et le «dialogue politique informel» – protocoles n° 1 et 2 du traité de Lisbonne

Le protocole n° 2 du traité FUE décrit un mécanisme de révision, le «mécanisme d'alerte rapide», auquel sont associés les parlements nationaux. En application de ce mécanisme, les parlements nationaux peuvent examiner les projets d'acte législatif de l'Union européenne et, s'ils décèlent une infraction au principe de subsidiarité, ils peuvent envoyer un «avis motivé», dans un délai de huit semaines à compter de la transmission, à l'institution qui est à l'origine du projet. Le protocole prévoit une procédure de réexamen et même de réexamen obligatoire (dénommée «carton jaune» et «carton orange») lorsque le nombre d'avis motivés dépasse des seuils spécifiques. Ce rôle officiel accordé aux parlements nationaux a favorisé un niveau plus élevé de coopération avec le Parlement européen et a entraîné une révision et une modification du règlement intérieur de ce dernier ainsi que des structures administratives visant à améliorer encore les relations interparlementaires.

Voir www.europarl.europa.eu/relnatparl/fr/connect/welcome.html

5.1 Mécanisme d'alerte précoce

En ce qui concerne le mécanisme d'alerte précoce, les communications des parlements nationaux sont réparties dans les catégories suivantes³:

1. «avis motivés», si la communication est reçue dans le délai de huit semaines visé à l'article 6 du protocole n° 2 du traité de Lisbonne⁴ et fait valoir le non-respect du principe de subsidiarité;
2. «contributions», si la communication ne remplit pas les critères susmentionnés.
Au sein du Parlement européen, la commission des affaires juridiques (JURI) est chargée de garantir le respect du principe de subsidiarité⁵.

³ Voir le document de la Conférence des présidents des commissions du 15 décembre 2010: «Approche commune pour le traitement, au niveau des commissions, des avis motivés ainsi que des autres contributions des parlements nationaux».

⁴ Protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, article 6: «Tout parlement national ou toute chambre de l'un de ces parlements peut, dans un délai de huit semaines à compter de la date de transmission d'un projet d'acte législatif dans les langues officielles de l'Union, adresser aux présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission un avis motivé exposant les raisons pour lesquelles il estime que le projet en cause n'est pas conforme au principe de subsidiarité. Il appartient à chaque parlement national ou à chaque chambre d'un parlement national de consulter, le cas échéant, les parlements régionaux possédant des pouvoirs législatifs.»

⁵ Règlement intérieur du Parlement européen; Annexe V, paragraphe XVI, 1: «La commission des affaires juridiques est compétente pour les questions ayant trait à l'interprétation, à l'application et au contrôle du droit de l'Union, ainsi

En 2017, le Parlement européen a officiellement reçu 421 communications des parlements nationaux au titre du protocole n° 2 sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Quarante-neuf de ces communications étaient des avis motivés tandis que les 372 autres étaient des contributions (des communications qui ne soulevaient pas de questions liées au respect du principe de subsidiarité).

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (1^{er} décembre 2009), 2799 communications ont été envoyées par les parlements nationaux. Seules 429 (15 %) de ces communications étaient des avis motivés invoquant un non-respect du principe de subsidiarité, tandis que la vaste majorité (environ 85 %) était des contributions traitant de la substance des propositions.

Ceci prouve que les parlements nationaux n'ont pas utilisé ce mécanisme pour bloquer le processus législatif au niveau de l'Union. Jusqu'à présent, seuls quelques parlements nationaux ont envoyé un grand nombre d'avis motivés. En 2017, 18 des 41 chambres ont rendu des avis motivés. Les plus actives ont été les suivantes : le Sénat français, avec 8 avis motivés, le *Bundestag* allemand et le *Bundesrat* autrichien, avec six avis motivés chacun.

Jusqu'à présent, depuis l'instauration de ce mécanisme, le seuil requis pour déclencher la procédure de réexamen dite du «carton jaune» n'a été atteint que trois fois; le cas le plus récent a eu lieu en mai 2016, à propos de la proposition de révision de la directive sur les travailleurs détachés. La Commission a décidé de maintenir sa proposition, étant donné que, selon elle, elle n'enfreignait pas le principe de subsidiarité⁶. Une grande partie des parlements nationaux qui ont participé à cette troisième procédure du «carton jaune» ont continué à exprimer leur déception à la suite de ce résultat tout au long de 2017.

Les parlements nationaux ont recouru au protocole n° 2 pour exprimer leurs opinions sur la substance des propositions plutôt que sur la subsidiarité. Cela reflète leur volonté d'être plus étroitement impliqués dans le processus législatif.

La direction des relations avec les parlements nationaux fournit aux députés (en particulier aux rapporteurs), aux organes politiques et aux services du Parlement européen une expertise spécifique et des notes d'information sur les communications des parlements nationaux tout au long du cycle législatif.

Dans ce contexte, la direction gère la base de données CONNECT, qui inclut tous les documents reçus des parlements nationaux depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. La base CONNECT a été modernisée au début de 2017 pour inclure un certain nombre de fonctions de recherche importantes et d'outils statistiques. Elle est désormais disponible sur le site internet de la direction des relations avec les parlements nationaux: www.europarl.europa.eu/relnatparl/fr/connect/welcome.html

Cette modernisation a également été l'occasion d'inclure ces informations directement dans l'espace de travail commun eCommittee des DG IPOL/EXPO. Comme tous les autres documents des commissions et informations liées à un dossier législatif, les communications des parlements

qu'à la conformité des actes de l'Union avec le droit primaire, y compris le choix des bases juridiques et le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité».

⁶ Voir chapitre 2.2 du Rapport d'étape 2016 sur les relations entre le Parlement européen et les parlements nationaux de l'Union européenne (direction des relations avec les parlements nationaux).

nationaux sont incluses directement dans le dossier auquel elles se rapportent. Cela ne vaut pas seulement pour les avis motivés mais également pour toutes les contributions reçues des parlements nationaux.

Un autre service fourni par la direction est le point mensuel de la situation sur les avis motivés et contributions. Ce point de la situation se compose de deux sections : l'une qui donne un aperçu de toutes les communications reçues depuis la précédente note et l'autre qui fait référence à tous les dossiers législatifs inscrits à l'ordre du jour de la période de session respective. Il est préparé pour la réunion de la Conférence des présidents des commissions le mardi de chaque période de session de Strasbourg et fait partie du dossier officiel de la réunion. Le point de la situation est également mis à disposition sur le site internet de la direction et distribué avant chaque période de session à tous les députés/assistants et représentants de groupes politiques, au service juridique, à la DG IPOL, à la DG EXPO, aux bureaux de liaison du PE ainsi qu'aux services de la Commission et du Conseil chargés des relations avec les parlements nationaux.

5.2 Dialogue politique informel

Le protocole n° 1 du traité FUE permet aux parlements nationaux de présenter des observations sur les dossiers législatifs qui relèvent de la compétence exclusive de l'Union européenne et sur une grande gamme de documents non législatifs, ayant trait par exemple aux débats en cours au niveau européen, aux livres verts/blancs ou aux communications de la Commission européenne. Les observations relatives à ces documents sont assez nombreuses et relèvent du «dialogue politique informel».

En 2017, les parlements nationaux ont continué à recourir activement à cet outil en envoyant 199 contributions⁷. Dans ce contexte, les trois chambres les plus actives ont été la Chambre des députés roumaine avec 30 contributions, le Sénat tchèque avec 28 contributions et la Chambre des députés italienne avec 27 contributions en 2017.

Depuis 2009, le Parlement européen a reçu environ 1900 contributions des parlements nationaux; elles sont également publiées dans la base de données CONNECT mentionnée plus haut.

Les statistiques détaillées des avis motivés et contributions reçus dans le cadre du mécanisme d'alerte rapide en 2017 figurent à l'annexe IV.

5.3 Principes réexaminés de subsidiarité et de proportionnalité

L'engagement et le dialogue de la Commission auprès des parlements nationaux se sont poursuivis en 2017. De plus en plus, les parlements nationaux invitent des commissaires à leurs débats, coopèrent à la sélection en commun de priorités pour le contrôle du programme de travail annuel de la Commission européenne et formulent des propositions en vue d'initiatives législatives.

Au fil des ans, les parlements nationaux ont engagé une réflexion commune sur d'éventuelles améliorations pratiques dans le cadre des traités afin de concrétiser le plus possible les objectifs du principe de subsidiarité. Dans les contributions qu'elle a adoptées, la COSAC a formulé à plusieurs reprises des recommandations qui concernent essentiellement l'exclusion de diverses périodes de vacances du décompte du délai pour la présentation d'avis motivés; un délai interne

⁷ Comme dans le cas du protocole n° 2, les communications envoyées dans le cadre du dialogue politique informel sont appelées «contributions».

de huit semaines pour les réponses de la Commission aux avis motivés des parlements nationaux; des précisions, dans l'exposé des motifs des nouvelles propositions qui remplacent des textes ayant entraîné un grand nombre d'avis motivés, sur la façon dont il a été tenu compte des problèmes de subsidiarité connus; et l'inclusion, dans l'exposé des motifs, d'autres éléments des analyses d'impact, en particulier l'analyse pertinente pour l'appréciation de la conformité de l'acte aux principes de subsidiarité et de proportionnalité⁸.

L'amélioration du contrôle de la subsidiarité et du dialogue politique dans le cadre du traité actuel a été abordée lors de la LVII^e réunion plénière de la COSAC qui a eu lieu à Malte pendant la session «Le rôle des parlements nationaux dans l'avenir de l'UE». Les parlementaires qui sont intervenus pendant le débat ont répété les propositions mentionnées plus haut, tout en appelant également à des réponses plus précises et mieux étayées, à la poursuite de la mise en œuvre de la procédure du «carton vert», considérée comme un canal positif pour les contributions des parlements nationaux. Plusieurs chambres, notamment celles des pays du groupe de Visegrad, étaient favorables à l'introduction de la procédure du «carton rouge», qui permettrait aux parlements d'opposer leur veto aux propositions de la Commission.

Les travaux du Parlement européen sur l'évaluation de la mise en œuvre des dispositions du traité relatives aux parlements nationaux ont été mentionnés au chapitre 2.6.3.

Les parlements nationaux ont salué la création de la task-force «*subsidiarité, proportionnalité et faire moins mais de manière plus efficace*» le 14 novembre 2017 par Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne. La task-force rendra compte au Président, le 15 juillet 2018 au plus tard, en formulant des recommandations sur la façon de mieux appliquer les principes de subsidiarité et de proportionnalité, sur les domaines d'action où les travaux pourraient être redélegués ou définitivement restitués aux États membres, ainsi que sur les façons de mieux associer les autorités régionales et locales à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'Union européenne.

La Conférence des présidents du Parlement européen a décliné l'invitation à envoyer des représentants à la task-force, conformément au principe bien établi selon lequel les députés au Parlement européen ne peuvent participer à des forums ou groupes de travail consultatifs mis en place par la Commission européenne.

Il ressort des conclusions de la LVIII^e réunion de la COSAC qui a eu lieu à Tallinn que les parlements nationaux sont représentés dans la task force par les membres des parlements nationaux faisant partie de la troïka présidentielle de la COSAC (représentants des parlements estonien, bulgare et autrichien). La COSAC a demandé à la Commission d'augmenter le nombre de représentants des parlements nationaux dans la task force de manière à obtenir une plus large représentation et un plus vaste éventail d'expertise. La Commission n'a pas accepté la proposition.

Dès lors, et afin d'élargir le débat parmi l'ensemble des parlements nationaux et de coordonner leurs efforts pour représenter les intérêts des citoyens européens, un groupe de travail de la COSAC a été mis en place, dans lequel toutes les chambres nationales sont représentées.

⁸ Une synthèse complète des recommandations de la COSAC a été mise à disposition dans un document présenté à la COSAC par la délégation du Sénat tchèque; elle devait être une contribution aux travaux de la *task-force sur la subsidiarité, la proportionnalité et faire moins mais de manière plus efficace*. Le document est disponible à l'adresse suivante: www.ipexl.eu/IPEXL-WEB/parliaments/institution/czsen.do

6. Dispositifs d'échange d'informations et de coopération en réseau

6.1 Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)

Géré conjointement par le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le CERDP compte parmi ses membres 66 chambres parlementaires (y compris 41 de l'Union européenne) de 54 pays et les institutions européennes. Près de 120 correspondants et correspondants adjoints représentent leur parlement au sein du réseau et participent aux principales activités du CERDP, à savoir un échange intensif d'informations et de bonnes pratiques. Voir ecprd.secure.europarl.europa.eu/ecprd/public/page/about

En 2017, le CERDP a célébré son 40^e anniversaire. Le Parlement européen, conjointement avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, a organisé la Conférence annuelle des correspondants au palais de l'Europe, à Strasbourg. C'était l'occasion de faire l'inventaire des succès engrangés et de discuter des opportunités futures. La conférence a commencé par une allocution sur l'importance des informations dans les parlements et pour les parlementaires, suivie d'un historique de la façon dont le CERDP est devenu un modèle pour l'échange d'informations et de bonnes pratiques. Deux présentations, décrivant les enjeux pour les services de recherche et les bibliothèques parlementaires, ont clôturé la journée.

La conférence a également été l'occasion de présenter une brochure commémorative, dans laquelle les correspondants d'une quarantaine de parlements décrivaient, de leur point de vue, les derniers progrès de la recherche parlementaire et l'importance du CERDP pour satisfaire aux besoins d'information des députés et des organes parlementaires.

Enfin, la version 5 du site internet du CERDP a été lancée peu avant la conférence. La structure interne a été complètement renouvelée, après près de deux ans de travaux intensifs. Une nouvelle conception «réactive» permet désormais une utilisation aisée, que l'on utilise un smartphone, une tablette ou le PC classique. Il convient de souligner à nouveau que la coopération avec la DG ITEC a continué à être très efficace.

La direction et le Service de recherche du Parlement européen ont organisé avec succès un séminaire du CERDP intitulé «*L'avenir des services de recherche et des bibliothèques parlementaires à une époque de changements rapides : Optimiser la qualité, les services, les prestations et la pertinence*». L'événement a attiré 73 participants de 36 chambres parlementaires. Les «groupes de discussion» ont constitué une nouvelle caractéristique prometteuse lors d'un séminaire du CERDP. Les participants ont eu l'occasion de discuter de questions méthodologiques et d'enjeux lors de trois ateliers parallèles : sur le Brexit, sur l'économie circulaire et sur la politique migratoire en Europe. Une session spéciale a été consacrée aux initiatives régionales de coopération entre services de recherche parlementaire dans les pays nordiques, dans l'Europe du Sud-Est et dans le groupe de Visegrad. Cette session, mais également les contributions faites pendant les ateliers, ont révélé un grand intérêt pour de meilleurs échanges d'informations entre les services.

En ce qui concerne les demandes de données à des fins comparatives, l'année 2017 a été un nouveau record absolu, avec un total de 337 demandes de ce type, ce qui est une augmentation considérable par rapport aux 273 demandes reçues en 2016 par le réseau. À première vue, il s'agit d'un message très positif, car il souligne de façon impressionnante l'importance et la qualité du CERDP pour les parlements. D'un autre côté, chaque demande est synonyme d'attentes élevées quant à l'obtention des informations demandées, pas seulement en termes de nombre de réponses, mais également en termes de qualité. Il est donc évident que la préparation des réponses à un nombre si élevé de demandes entraîne une charge de travail importante. Heureusement,

jusqu'à présent, rien n'indique que cette activité du CERDP puisse devenir victime de son propre succès, mais il reste nécessaire d'avoir conscience de ce risque potentiel.

En tant que facilitateur, la direction du Parlement européen pour les relations avec les parlements nationaux apporte un soutien aux services respectifs du Parlement européen. En 2017, au nom d'autres services du Parlement européen, la direction des relations avec les parlements nationaux a transmis six demandes au réseau du CERDP. En outre, elle a coordonné 31 réponses à des demandes provenant d'autres parlements membres du CERDP.

«Spotlight on Parliaments in Europe»

Le service d'information «Spotlight on Parliaments in Europe» (Pleins feux sur les parlements en Europe) fait la synthèse des informations sur certaines questions d'actualité échangées entre les parlements au sein du réseau du Centre européen de recherche et de documentation parlementaire.

En 2017, la direction a élaboré cinq nouvelles éditions de la note «Spotlight» sur un large éventail de sujets.

Une vue d'ensemble des questions sur lesquelles le Parlement européen a consulté le réseau CERDP, des demandes auxquelles le Parlement a répondu, une liste détaillée des séminaires et réunions statutaires du CERDP, ainsi qu'un récapitulatif des éditions du «Spotlight on Parliaments in Europe» parues en 2017 sont disponibles à l'annexe V.

6.2 Réseau communautaire d'échange d'informations interparlementaires (IPEX)

L'objectif du réseau communautaire d'échange d'informations interparlementaires (IPEX) est d'appuyer la coopération interparlementaire en proposant un cadre pour les échanges électroniques d'informations relatives à l'Union européenne entre les parlements dans l'Union. IPEX a été lancé sous la forme d'une initiative des parlements nationaux de l'Union et a été développé avec l'aide technique du Parlement européen. Actuellement, 41 chambres de 28 parlements nationaux et le Parlement européen utilisent IPEX dans leurs activités quotidiennes. IPEX est en constante amélioration en vue de répondre aux besoins changeants de ses utilisateurs. Voir www.ipex.eu

L'année 2017 a été marquée par l'adoption de deux documents importants. La stratégie numérique d'IPEX a été approuvée par les secrétaires généraux des parlements de l'Union européenne lors de leur réunion à Bratislava, le 21 février. Il s'agit d'un plan global concernant le développement futur d'IPEX. La stratégie numérique décrit également les approches stratégiques nécessaires en vue de la réalisation et de la mise en œuvre des objectifs d'IPEX. En outre, tout en définissant les dispositions relatives à la maintenance et à la mise à jour du site internet à court terme, elle identifie les moyens d'associer activement les correspondants nationaux d'IPEX dans la réalisation des objectifs de la stratégie numérique, décrit les relations avec d'autres acteurs et plates-formes dans le cadre de l'échange d'informations de l'Union et, enfin, répertorie les actions pertinentes pour la promotion d'IPEX et pour le développement de la communication.

Lors de sa réunion à Bratislava le 19 mai 2017, le conseil d'administration d'IPEX a ensuite adopté un *programme de travail 2017-2020* comme outil de mise en œuvre de la stratégie numérique. Le programme de travail triennal s'adresse aux présidences slovaque (2017-2018), estonienne (2018-2019) et autrichienne (2019-2020) d'IPEX. Le programme comprend les

objectifs prioritaires suivants : promouvoir IPEX, renforcer le réseau IPEX et améliorer la base de données IPEX.

Afin de mettre en œuvre le programme de travail, le conseil d'administration a décidé de créer trois groupes de travail, chacun chargé de la mise en œuvre d'un objectif prioritaire.

Le Parlement européen a soutenu activement l'adoption de ces deux documents. Le fonctionnaire responsable d'IPEX au sein de la DG ITEC et l'unité de la coopération institutionnelle de la direction des relations avec les parlements nationaux ont contribué à cet effort. Le soutien renouvelé du Parlement européen à IPEX est démontré par l'attention que lui accorde M. Paulo Rangel dans l'élaboration de son rapport sur la mise en œuvre des dispositions du traité concernant les parlements nationaux. À l'occasion de plusieurs visites aux parlements nationaux, le rapporteur a constamment souligné l'importance de la plateforme et formulé des propositions concernant son éventuelle évolution.

Bien qu'IPEX ne soit pas la seule plateforme pour l'échange de documents de l'Union, le Parlement européen est convaincu que cette plateforme est susceptible de devenir le principal canal de communication entre les institutions de l'Union et les parlements nationaux.

Bien que 2017 ait été pour IPEX une année d'intense et profonde réflexion et de renouvellement quant à son rôle et à ses ambitions, la plateforme a continué à exercer ses fonctions consolidées. IPEX publie actuellement plus de 88 000 pages émanant des parlements nationaux et des institutions de l'Union européenne, qui contiennent des informations liées au contrôle dans 12 500 documents élaborés par les institutions de l'Union européenne et liés à plus de 10 000 dossiers. En 2017, le nombre total de documents législatifs et non législatifs enregistrés dans IPEX était de 1053 (en 2016: 1064; 2015: 805; 2014: 933).

En 2017, le site internet d'IPEX a été consulté par 307 737 visiteurs uniques, une augmentation considérable, fidèle à la tendance à la hausse des années précédentes. Le nombre de pages consultées – près de 6 millions –, correspond au schéma constaté au cours des trois dernières années.

6.3 Autres réseaux et outils

Représentants des parlements nationaux à Bruxelles

La direction des relations avec les parlements nationaux accueille et reçoit les représentants administratifs désignés par les parlements nationaux (ou les chambres) de l'Union au Parlement européen. Depuis 1991 (2016 a marqué le 25^e anniversaire de l'accord), et dans la perspective d'un renforcement de la coopération interparlementaire au sein de l'Union européenne, le Parlement européen met gratuitement à la disposition des représentants, sur demande, des bureaux et d'autres installations internes, dans ses locaux de Bruxelles et de Strasbourg.

Désormais, tous les parlements nationaux de l'Union envoient un fonctionnaire national à Bruxelles pour faciliter les relations avec l'Union. À l'heure actuelle, 55 personnes, appartenant à 40 chambres, occupent 37 bureaux. Les représentants travaillent dans le même bâtiment du Parlement européen qui abrite la direction des relations avec les parlements nationaux. Cette situation crée de nombreuses synergies et favorise les échanges.

Ces représentants sont des fonctionnaires nationaux dont le rôle est de nature administrative et neutre : leur mission d'information mutuelle (en va-et-vient entre le Parlement européen et les parlements nationaux) est un facteur clé dans les affaires européennes, parce que le but ultime

de ces échanges est très concret, à savoir trouver des réponses communes au niveau parlementaire aux nombreux défis auxquels l'Union européenne est confrontée.

Une liste actualisée des représentants est disponible à l'adresse suivante :

www.europarl.europa.eu/relnatparl/fr/about/contacts.

Programmes d'appui du «parlement de la présidence»

La coopération et les échanges interparlementaires s'intensifient au cours de la phase préparatoire de la dimension parlementaire de chaque présidence de l'Union. Lorsque le parlement d'un pays qui exerce la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne pour la première fois demande l'assistance du Parlement européen afin de préparer les activités dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence, le Parlement européen peut apporter une contribution aux coûts du programme et partager ces derniers avec le parlement en question. Dans le cadre de ce programme, le Parlement européen s'efforce de proposer un soutien adapté en fonction des besoins et des priorités de la présidence.

À la suite de la modification du calendrier des présidences du Conseil de l'Union, une séquence inédite d'États membres se sont trouvés à la tête de l'Union européenne pour la première fois : la Slovaquie, Malte, l'Estonie et la Bulgarie. Les parlements de ces pays ont tous bénéficié du programme d'appui du parlement de la présidence de l'Union.

À l'initiative du Parlement maltais, une visite à Malte a été organisée en vue de la préparation de la dimension parlementaire dans la perspective de la présidence. La direction des relations avec les parlements nationaux a été représentée à un séminaire sur la subsidiarité organisé à cette occasion.

En 2017, la direction a organisé avec succès plusieurs visites d'étude et séances d'information pour les experts des parlements estonien et bulgare, au sein de plusieurs commissions et services du Parlement européen. Un programme similaire est prévu pour le Parlement roumain.

Les participants au programme ont confirmé que les échanges approfondis à un stade précoce ont été particulièrement utiles dans la mise en place d'une meilleure planification de la dimension parlementaire. La mise en réseau de tous les interlocuteurs concernés (députés au Parlement européen, fonctionnaires du Parlement européen, représentant des parlements nationaux, responsable IPEX, secrétariat de la COSAC, équipes de projet de la conférence interparlementaire) et le partage des enseignements tirés des expériences récentes ont été très appréciés. Le transfert de compétences et la communication constante ont également assuré la cohérence des travaux dans le cadre parlementaire des différentes présidences.

Programme hebdomadaire d'activités associant les parlements nationaux

La direction publie des informations à grande échelle sur les événements concernant ou associant les parlements nationaux par l'intermédiaire de son programme hebdomadaire (*Weekly agenda*). L'objectif est d'accroître la transparence et la visibilité des nombreuses activités interparlementaires réalisées. Le programme hebdomadaire est envoyé à tous les députés et à la plupart des services du Parlement européen. Il comprend les événements des deux semaines à venir.

7. ANNEXES

ANNEXE I – Réunions de la COSAC – Thèmes et intervenants 2017

Événement COSAC	Thèmes	Orateurs/participants principaux du Parlement européen
Réunion des présidents Malte, 22 et 23 janvier, 2017	I Réflexions sur la présidence maltaise de l'UE II Débat sur le programme de travail annuel de la Commission européenne 2017	M ^{me} Danuta Maria Hübner, présidente de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen (AFCO)
Réunion plénière de la LII ^e COSAC à Malte, du 28 au 30 mai 2017	I Réflexions sur la présidence maltaise II Le rôle des parlements nationaux dans l'avenir de l'UE III Résultat du référendum au Royaume-Uni – État des lieux IV Expansion de «l'économie bleue» - Vers une politique maritime intégrée de l'UE plus durable V Migrations – La lutte contre la traite des êtres humains et contre les passeurs, et l'établissement d'une politique efficace et humaine de retour et de réadmission	M ^{me} Mairead McGuinness, première vice-présidente du Parlement européen M ^{me} Danuta Maria Hübner, présidente de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen (AFCO)
Réunion des présidents Tallinn, 9 et 10 juillet 2017	I Priorités de la présidence estonienne II Conduire les start-up vers la croissance – le potentiel inexploité de l'UE	
Réunion plénière de la LIII ^e COSAC à Tallinn, du 26 au 28 novembre 2017	I L'avenir de l'Union européenne II Rapprocher l'Union européenne de ses citoyens - les bonnes pratiques des parlements nationaux III Le marché unique numérique : développement actuel des services en ligne IV Construire une Union de la sécurité efficace et durable V La dimension extérieure de la migration : prévenir et combattre la migration irrégulière	M ^{me} Danuta Maria Hübner, présidente de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen (AFCO)

Pour de plus amples informations au sujet de l'ordre du jour des réunions de la COSAC tel que publié par les présidences, veuillez consulter le site internet de la COSAC: <http://www.cosac.eu/fr/>

ANNEXE II - Réunions interparlementaires organisées par les commissions du Parlement européen à Bruxelles⁹ en 2017

Commission du PE	Événement	Participation			
		Membres	Pays	Parlements/ Chambres	EP Membres
ECON/BUDG/ EMPL	30 janvier – 1 ^{er} février Semaine parlementaire européenne: Les Semestres européens 2016 et 2017 Conférence interparlementaire au titre de l'article 13 du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire	98	24	30	90 ECON/ PANA ICM - 49 EMPL ICM - 12 BUDG ICM - 29
LIBE	28 février <u>Réunion interparlementaire de commissions :</u> «La troisième réforme du régime d'asile européen commun - prêts à relever le défi»	46	18	21	40
FEMM	8 et 9 mars <u>Réunion interparlementaire de commissions :</u> Autonomisation économique des femmes : « Agissons ensemble !»	25	15	16	19
AFCO	2 mai <u>Réunion interparlementaire de commissions :</u> «Mise en œuvre des dispositions du traité concernant les parlements nationaux» Rapporteur : Paulo Rangel	11	8	9	9
LIBE	11 mai <u>Échange de vues</u> entre le Parlement européen, les parlements nationaux et la société civile : Évaluation détaillée de la politique de sécurité de l'Union	13	9	9	16
LIBE	22 juin <u>Réunion interparlementaire de commissions :</u> «Création d'un mécanisme de l'Union pour la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux»	25	15	18	22
LIBE	9 et 10 octobre Réunion constitutive du groupe de contrôle parlementaire conjoint d'Europol	69	26	34	29 9 octobre 2017 (12) Membres titulaires du groupe de contrôle parlement aire

⁹ Sauf indication contraire, toutes les réunions sont des réunions interparlementaires de commissions.

¹⁰ États membres de l'Union, pays candidats, pays candidats potentiels, Suisse et Norvège

					conjoint : 10 Suppléants du groupe de contrôle parlement aire conjoint : 1 Autres députés européens : 1 10 octobre 2017 (12) Membres titulaires du groupe de contrôle parlement aire conjoint : 12 Suppléants du groupe de contrôle parlement aire conjoint : 2 Autres députés européens : 3
ECON	10 octobre <u>Échange de vues</u> entre le Parlement européen et les parlements nationaux sur les recommandations par pays et l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés	29	18	20	24
AFCO	11 octobre <u>Réunion interparlementaire de commissions :</u> L'avenir de l'Europe : «points de vue sur les propositions du Parlement européen et le livre blanc de la Commission»	25	16	19	11
DEVE	21 novembre <u>Réunion interparlementaire de commissions :</u> «Consensus européen pour le développement et les objectifs de développement durable»	23	22	26	27
AFET	21 novembre <u>Réunion interparlementaire de commissions :</u> «Processus d'adhésion des Balkans occidentaux à l'UE»	33	25	29	63
FEMM	21 novembre <u>Réunion interparlementaire de commissions :</u> «La Convention d'Istanbul : lutter contre la violence à l'égard des	31	15	18	17

	femmes au niveau national et à l'échelle de l'Union européenne»				
REGI	22 novembre <u>Réunion interparlementaire de commissions :</u> «Les aspects essentiels de la politique de cohésion et l'avenir après 2020»	22	13	15	33
TOTAL		450			400

ANNEXE III - visites des parlements nationaux¹¹ au Parlement européen (y compris visioconférences) 2017

Date	Pays / Chambre	Commission/ Autre
9.1.2017	France - Assemblée nationale	Réforme du système d'échange de quotas d'émissions
12.1.2017	France - Assemblée nationale	M. Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale française accompagné d'une délégation (députés, fonctionnaires, membres du cabinet)
17 - 19.1.2017	Royaume-Uni - Chambre des lords	Commission des affaires européennes
25.1.2017	Royaume-Uni - Chambre des lords	Sous-commission des affaires financières de l'UE
25.1.2017	France - Assemblée nationale	Visite sur la politique agricole commune
25.1.2017	Danemark - Folketinget	Visite de travail de fonctionnaires
31.1.2017	Norvège - Parlement norvégien	Commission permanente des transports et des communications du Parlement norvégien
6.2.2017	Pays-Bas - Tweede Kamer	Membre de la Chambre néerlandaise des représentants
6 - 7.2.2017	Bulgarie - Narodno Sabranie	Visite de fonctionnaires
8.2.2017	Irlande - Oireachtas	Commission conjointe des affaires européennes
8 - 9.2.2017	Norvège - Parlement norvégien	Visite de travail du Parlement norvégien
27.2.2017	Royaume-Uni - Chambre des communes	Commission des affaires galloises
28.2.2017	Estonie - Riigikogu	Réunion avec les coprésidents de la COSAC et le commissaire Avramopoulos
2 - 3.3.2017	Estonie - Riigikogu	Visite du secrétaire général et de fonctionnaires
3.3.2017	Norvège - Parlement norvégien	Visite du président de la commission permanente des affaires étrangères et de la défense
7.3.2017	France - Assemblée nationale	Visite de travail de fonctionnaires
9 - 10.3.2017	Estonie - Riigikogu	Visite de fonctionnaires
20.3.2017	Danemark - Folketinget et parlement islandais	Visite de travail de députés et de fonctionnaires
23.3.2017	Norvège - Parlement norvégien	Présentation aux dirigeants de l'institut norvégien de santé publique
23.3.2017	Danemark - Folketinget	Réunion de députés de la commission des affaires étrangères et de la commission des affaires européennes, dont un chef de parti et plusieurs anciens ministres, avec M. Guy Verhofstadt, président du groupe ALDE, coordonnateur du Parlement européen pour les négociations du Brexit, et M ^{me} Danuta Hübner, présidente de la commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen
23.3.2017	France - Assemblée nationale	Réunion entre fonctionnaires de l'Assemblée nationale et des secrétariats des commissions ENVI et ITRE du PE
28.3.2017	Royaume-Uni - Chambre des communes	Commission de la Chambre des communes sur la sortie de l'UE
28 - 30.3.2017	Bulgarie - Narodno Sabranie	Visite de fonctionnaires
29.3.2017	France - Assemblée nationale	Secrétariat ECON
29.3.2017	Royaume-Uni - Chambre des lords	Dialogue sur le Brexit
30.3.2017	France - Assemblée nationale	Visite de travail de fonctionnaires

¹¹ Parlements nationaux de l'Union ; Parlement norvégien; Conseil nordique.

20.4.2017	Autriche - Parlement autrichien	DG COMM, DG INLO
25.4.2017	Royaume-Uni - Chambre des communes	Commission spéciale
26.4.2017	Danemark - Folketinget	Commission des affaires européennes
26 - 28.4.2017	Bulgarie - Narodno Sabranie	Visite de fonctionnaires
3.5.2017	Royaume-Uni - Chambre des communes	Commission spéciale
3.5.2017	Royaume-Uni - Chambre des lords	Dialogue sur le Brexit
4.5.2017	Royaume-Uni - Chambre des lords	Dialogue sur le Brexit
9.5.2017	Grèce - Parlement grec	Visite du président du Parlement grec
30.5.2017	Italie - Camera dei Deputati	Commission sur la xénophobie, le racisme et la haine (commission Jo Cox), présidée par Mme Laura Boldrini, présidente de la Chambre des députés italienne, et par Mme Cécile Kashetu Kyenge, députée italienne au PE, coprésidente de l'intergroupe «Antiracisme et diversité» du Parlement européen (vidéoconférence)
6.6.2017	Royaume-Uni - Chambre des communes	Visite d'étude de fonctionnaires
7.6.2017	Estonie - Riigikogu	Visite des présidents de la commission des affaires étrangères et de la défense nationale
7 et 8.6.2017	Estonie - Riigikogu	Visite de fonctionnaires
7.6.2017	Allemagne - Bundestag	Groupe d'étudiants de l'université Humboldt
8.6.2017	Espagne - Cortes Generales	Réunion du Parlement espagnol avec le président du PE Antonio Tajani
8.6.2017	Norvège - Parlement norvégien	Visite de salariés de la société Statnett
9.6.2017	Norvège - Parlement norvégien	Stagiaires du ministère norvégien des affaires étrangères
26.6.2017	Pays-Bas - Tweede Kamer	Commission des affaires européennes
26.6.2017	Pays-Bas - Tweede Kamer	Visite de M. Sven Koopmans, rapporteur sur la «loi électorale européenne»
27 et 28.6.2017	Lituanie - Seimas	Délégation du Parlement lituanien
4 et 5.7.2017	Royaume-Uni - Chambre des communes	Visite de travail de fonctionnaires
10.7.2017	Irlande - Houses of the Oireachtas	Visite de fonctionnaires
10.7.2017	Pays-Bas - Tweede Kamer	Délégation de la Chambre néerlandaise des représentants
10 - 13.7.2017	Royaume-Uni - Chambre des communes	Un député et un fonctionnaire
12.7.2017	Royaume-Uni - Chambre des lords	Brexit
4.9.2017	Royaume-Uni - Chambre des communes	Visite du député Hilary Benn
5.9.2017	Suède - Riksdagen	Commission de l'industrie et du commerce
12 et 13.9.2017	France - Assemblée nationale	Commission des affaires européennes
21.9.2017	France - Assemblée nationale	Visite d'étude de fonctionnaires
20.9.2017	France - Assemblée nationale	Visite d'étude de fonctionnaires
22.9.2017	France - Assemblée nationale	Visite d'étude de fonctionnaires
25.9.2017	Pays-Bas - Eerste Kamer	Commission des affaires européennes
25.9.2017	Royaume-Uni - Chambre des communes Irlande - Houses of the Oireachtas	Commission des affaires européennes de l'Assemblée parlementaire britannico-irlandaise
27.9.2017	Italie - Camera dei Deputati	Membres de la commission et députés européens italiens de la commission PECH (vidéoconférence)
28.9.2017	Danemark - Folketinget	Visite de travail de fonctionnaires
4.10.2017	Finlande - Eduskunta	Commission sur l'avenir - «Perspectives scientifiques»
10 et 11.10.2017	Lituanie - Seimas	Visite de M. Viktoras Pranckietis, président, et de M. Gediminas Kirkilas, vice-président du parlement lituanien

11 et 12.10.2017	Roumanie - Senate	Député Radu Oprea
12.10.2017	IT - Senato	Délégation du Sénat italien
12.10.2017	France - Assemblée nationale	M. Damien Pichereau
13.10.2017	Suède - Riksdagen	Visite d'étude de l'administration du Parlement suédois (unité de coordination UE) pour rencontrer notamment le comité du personnel du PE
20.10.2017	Norvège - Parlement norvégien	Présentation aux fonctionnaires de la mission de la Norvège auprès de l'UE
30.10.2017	Danemark - Folketinget	Personnel de nos commissions sectorielles
6.11.2017	France - Assemblée nationale	Visite de travail de fonctionnaires
6 - 9.11.2017	Bulgarie - Narodno Sabranie	Visite de fonctionnaires
7.11.2017	France - Assemblée nationale	Réunions bilatérales sur la procédure de contrôle au PE
8.11.2017	Royaume-Uni - Chambre des lords	Le cadre d'élaboration des politiques de l'UE
8.11.2017	Royaume-Uni - Chambre des communes	Commission du retrait de l'Union européenne
16.11.2017	France - Assemblée nationale	Visite de travail de fonctionnaires
20.11.2017	Finlande - Eduskunta	Grande commission
20.11.2017	France - Assemblée nationale	Visite de travail de fonctionnaires
22.11.2017	Estonie - Riigikogu	Le secrétaire général du Parlement estonien
23.11.2017	Royaume-Uni - Chambre des communes	Visite auprès de la commission INTA
27.11.2017	France - Assemblée nationale	Visite de travail de fonctionnaires
29.11.2017	Danemark - Folketinget	Commission des affaires européennes
1.12.2017	Norvège - Parlement norvégien	Visite de travail de fonctionnaires
4.12.2017	Pays-Bas - Tweede Kamer	Commission permanente des finances de la Chambre néerlandaise des représentants
4 et 5.12.2017	Irlande - Houses of the Oireachtas	Commission conjointe de l'agriculture, des denrées alimentaires et des affaires maritimes
5.12.2017	France - Assemblée nationale	Réunion de députés et de fonctionnaires avec M. Bernd Lange, président de la commission INTA
7 et 8.12.2017	Bulgarie - Narodno Sabranie	Visite de fonctionnaires

ANNEXE IV - Données du mécanisme d’alerte rapide

La commission des affaires juridiques, qui est chargée des questions de respect du principe de subsidiarité au sein du Parlement européen, a défini comme suit les observations des parlements nationaux :

- les «avis motivés» sont des documents qui indiquent la non-conformité d’un projet d’acte législatif au principe de subsidiarité et qui sont communiqués au Parlement européen dans le délai de huit semaines prévu à l’article 6 du protocole n° 2 au traité de Lisbonne;
- est considérée comme «contribution» toute autre observation communiquée par un parlement national qui ne satisfait pas aux critères ci-dessus définissant les avis motivés.

Observations communiquées par les parlements nationaux en 2017			
		Avis motivés	Contributions
État membre	Parlement/Chambre	2017	2017
Autriche	Nationalrat	0	0
Autriche	Bundesrat	6	9
Belgique	Chambre des Représentants	0	3
Belgique	Sénat	0	0
Bulgarie	Narodno Sabranie	0	0
Croatie	Hrvatski Sabor	0	2
Chypre	Vouli ton Antiprosópon	0	4
République tchèque	Poslanecká sněmovna	1	18
République tchèque	Senát	1	45
Danemark	Folketinget	0	8
Estonie	Riigikogu	0	0
Finlande	Eduskunta	0	0
France	Assemblée Nationale	2	0
France	Sénat	7	19
Allemagne	Bundestag	6	4
Allemagne	Bundesrat	3	28
Grèce	Vouli ton Ellinon	0	2
Hongrie	Országgyűlés	2	0
Irlande	Houses of Oireachtas	2	1
Italie	Camera dei deputati	0	24
Italie	Senato	1	42
Lituanie	Seimas	0	0
Luxembourg	Chambre des Députés	0	0
Lettonie	Saeima	0	0

Malte	Kamra tar-Rappreżentanti	0	0
Pays-Bas	Tweede Kamer	2	6
Pays-Bas	Eerste Kamer	2	2
Pologne	Sejm	2	1
Pologne	Senat	4	5
Portugal	Assembleia da República	0	64
Roumanie	Camera Deputaţilor	1	10
Roumanie	Senat	2	24
Espagne	Cortes	1	46
Suède	Riksdagen	4	0
Slovénie	Državni Zbor	0	0
Slovénie	Državni Svet	0	0
Slovaquie	Národná rada	0	3
Royaume-Uni	House of Commons	0	2
Royaume-Uni	House of Lords	0	0
TOTAL		49	372

Ce tableau ne reprend que les documents envoyés par les parlements nationaux en réponse à des projets d'actes législatifs relevant du protocole n° 2 du traité de Lisbonne. Il ne répertorie pas les réactions à des documents de consultation non législatifs, à des livres verts ou à des livres blancs (qui entrent dans le cadre du dialogue politique dit informel).

ANNEXE V – Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP)

A. Questions sur lesquelles les organes politiques et les services administratifs du Parlement européen ont consulté le réseau CERDP en 2017 sous forme de demandes de données à des fins comparatives :

- 3525 Bonnes pratiques et actions innovantes pour promouvoir l'égalité des genres dans l'administration du Parlement
- 3488 Indemnités des députés des parlements nationaux
- 3458 Organisation des auditions dans les parlements
- 3436 Signature électronique dans le cycle législatif
- 3368 Tri des déchets dans les bureaux des parlements

Le Parlement européen a fourni des réponses aux demandes suivantes provenant d'autres parlements membres du CERDP :

- 3597 Analyse d'impact indépendant (ex ante) des projets d'actes législatifs : méthodes, coûts et moyens
- 3606 Programmes des parlements pour la jeunesse
- 3568 Stratégie de communication en ligne
- 3563 Santé - département de services médicaux (médecins) au Parlement
- 3554 Ressources informatiques au Parlement
- 3578 Dispositifs de vote utilisés dans les parlements
- 3549 Services de traduction au Parlement
- 3511 Crèche dans les structures parlementaires
- 3514 Centralisation informatique dans les parlements : Mises à jour des systèmes d'exploitation et correctifs de sécurité
- 3528 Mise en place d'une commission des pétitions dans les parlements
- 3505 Activités parlementaires et programme de développement durable des Nations unies
- 3444 Questionnaire pour le séminaire du CERDP sur la manière dont les parlements abordent les questions relatives aux marchés financiers (Athènes, 5 et 6 octobre 2017)
- 3487 Partage de documents de recherche
- 3476 Enquête de satisfaction des utilisateurs
- 3453 Bibliothèques et services de recherche
- 3452 Langage inclusif dans la rédaction des actes normatifs
- 3445 Utilisation des voitures personnelles des députés à des fins parlementaires
- 3442 Passeports diplomatiques pour les députés
- 3402 Fiche d'information personnelle des députés
- 3421 Musée du Parlement
- 3401 Augmentation du budget des assemblées parlementaires
- 3376 Bibliothèques, services de recherche et de documentation au sein des parlements : expériences, tendances et perspectives (enquête pour le séminaire du CERPD à Rome, les 8 et 9 juin 2017)
- 3358 Questionnaire sur la situation matérielle des députés
- 3383 Pratique de l'utilisation de préambules dans les textes des actes juridiques
- 3361 Participation des parlements à la politique étrangère
- 3352 Questionnaire pour le séminaire du CERPD sur la légitimité des parlements et les nouveaux instruments de supervision
- 3372 Activités prospectives dans les parlements

- 3354 Personnel des bibliothèques, des services de recherche, des unités de gestion des documents et des archives parlementaires
- 3344 Mise en œuvre par les parlements du règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données à caractère personnel
- 3326 Comment les parlements consultent-ils les citoyens et les parties intéressées ?
- 3314 Services de recherche parlementaire

B. Séminaires et réunions statutaires organisés par le CERDP en 2017

Séminaires		
Séminaire sur la légitimité des parlements et les nouveaux instruments de supervision (domaine : pratiques et procédures parlementaires)	Lisbonne	8 et 9 mai
Séminaire sur les bibliothèques, services de recherche et de documentation au sein des parlements : comparaison d'expériences, de tendances et de perspectives (domaine : bibliothèques, services de recherche et archives)	Rome, Sénat et Chambre	8 et 9 juin
Séminaire sur les incidences des pressions budgétaires sur l'investissement dans les services informatiques des parlements (domaine : services informatiques dans les parlements)	La Valette	14 et 15 septembre
Séminaire sur l'avenir des services de recherche et des bibliothèques parlementaires à une époque de changements rapides : optimiser la qualité, les services, les prestations et la pertinence (domaine : bibliothèques, services de recherche et archives)	Bruxelles, PE	21 et 22 septembre
Séminaire sur la manière dont les parlements abordent les questions relatives aux marchés financiers (domaine : affaires économiques et budgétaires)	Athènes	5 et 6 octobre
Réunions statutaires		
Réunion du comité exécutif	Vienne	9 et 10 mars
Réunion du comité exécutif	Stockholm	28 et 29 septembre
Conférence annuelle des correspondants 40 ans de CERPD	Strasbourg, PE et Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	19 et 21 octobre

C. «Spotlight on Parliaments in Europe»

- n° 14 - « Member States : No special constitutional provisions for the withdrawal from the EU » (États membres: pas de dispositions constitutionnelles spéciales pour le retrait de l'UE)
- n° 15 « Recruitment of family members as parliamentary assistants » (Recrutement de membres de la famille en tant qu'assistants parlementaires)
- n° 16 « Spreading hate speech through social networks » (Diffusion de discours haineux via les réseaux sociaux)
- n° 17 « Measures to reduce the consumption of plastic bags and disposable tableware » (Mesures visant à réduire la consommation de sacs en plastique et de vaisselle jetable)
- n° 18 « Criminal penalties in EU Member States' legislation on irregular entry and stay » (Sanctions pénales dans la législation des États membres de l'UE sur l'entrée et le séjour irréguliers)

PARLEMENTS NATIONAUX DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

Mars 2018



élus au suffrage direct



élus au suffrage indirect / désignés / autre

<p> Belgique/België/ Belgien BELGIQUE</p> <p>Kamer van volksvertegen- woordigers/ Chambre des représentants/ Abgeordneten-kammer</p> <p>150 </p> <p>Senaat/ Sénat/ Senat</p> <p>60 </p>	<p> България BULGARIE</p> <p>Народно събрание (Narodno sabranie)</p> <p>240 </p>	<p> Česká republika RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</p> <p>Poslanecká sněmovna</p> <p>200 </p> <p>Senát</p> <p>81 </p>	<p> Danmark DANEMARK</p> <p>Folketinget</p> <p>179 </p>
<p> Deutschland ALLEMAGNE</p> <p>Deutscher Bundestag</p> <p>709 </p> <p>Bundesrat</p> <p>69 </p>	<p> Eesti ESTONIE</p> <p>Riigikogu</p> <p>101 </p>	<p> Éire/Ireland IRLANDE</p> <p>Dáil Éireann</p> <p>158 </p> <p>Seanad Éireann</p> <p>60 </p>	<p> Ελλάδα GRÈCE</p> <p>Βουλή των Ελλήνων (Vouli ton Ellinon)</p> <p>300 </p>
<p> España ESPAGNE</p> <p>Congreso de los Diputados</p> <p>350 </p> <p>Senado</p> <p>208 </p> <p>58 </p>	<p> France FRANCE</p> <p>Assemblée nationale</p> <p>577 </p> <p>Sénat</p> <p>348 </p>	<p> Hrvatska CROATIE</p> <p>Hrvatski sabor</p> <p>151 </p>	<p> Italia ITALIE</p> <p>Camera dei Deputati</p> <p>630 </p> <p>Senato della Repubblica</p> <p>315 </p> <p>5 </p>
<p> Κύπρος CHYPRE</p> <p>Βουλή των Αντιπροσώπων (Vouli ton Antiprosopon)</p> <p>56 </p>	<p> Latvija LETTONIE</p> <p>Saeima</p> <p>100 </p>	<p> Lietuva LITUANIE</p> <p>Seimas</p> <p>141 </p>	<p> Luxembourg LUXEMBOURG</p> <p>Chambre des Députés</p> <p>60 </p>
<p> Magyarország HONGRIE</p> <p>Országgyűlés</p> <p>199 </p>	<p> Malta MALTE</p> <p>Il-Kamra Tad-Deputati</p> <p>67 </p>	<p> Nederland PAYS-BAS</p> <p>Tweede Kamer</p> <p>150 </p> <p>Eerste Kamer</p> <p>75 </p>	<p> Österreich AUTRICHE</p> <p>Nationalrat</p> <p>183 </p> <p>Bundesrat</p> <p>61 </p>
<p> Polska POLOGNE</p> <p>Sejm</p> <p>460 </p> <p>Senat</p> <p>100 </p>	<p> Portugal PORTUGAL</p> <p>Assembleia da República</p> <p>230 </p>	<p> România ROUMANIE</p> <p>Camera Deputatilor</p> <p>329 </p> <p>Senat</p> <p>136 </p>	<p> Slovenija SLOVÉNIE</p> <p>Državni zbor</p> <p>90 </p> <p>Državni svet</p> <p>40 </p>
<p> Slovensko SLOVAQUIE</p> <p>Národná Rada</p> <p>150 </p>	<p> Suomi/ Finland FINLANDE</p> <p>Eduskunta</p> <p>200 </p>	<p> Sverige SUÈDE</p> <p>Riksdagen</p> <p>349 </p>	<p> United Kingdom ROYAUME-UNI</p> <p>House of Commons</p> <p>650 </p> <p>House of Lords</p> <p>785 </p>



RELNATPARL@EP.EUROPA.EU

WWW.EUROPARL.EUROPA.EU/RELNATPARL

LO11650 - Conception & Design (covers) - IDEA Unit - Print - Printing Unit | DG ITEC, IDEA-Directorate | © European Union, 2018 - EP